



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**



Guide Nouvelle-Calédonie

En classe de 3^e Préparer son orientation Rentrée 2022

Avec le soutien de



Table des matières

Préparer votre orientation en classe de 3 ^e	3
Les formations après la 3 ^e	5
Choisir la voie générale et technologique	6
Descriptifs des enseignements communs	8
Des formations particulières	9
Les dispositifs d'excellence	10
Le sport	10
La sectorisation à l'entrée de la 2 ^{de} GT	11
La voie générale (1 ^{ère} et terminale)	13
La voie Technologique (1 ^{ère} et terminale)	14
Vers le baccalauréat	15
Les Lycées Généraux et Technologiques et leurs formations	16
par province	16
Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD	16
Δ Lycées publics en PROVINCE-NORD	18
Δ Lycées publics en PROVINCE DES ILES	18
□ Lycées privés en PROVINCE SUD	19
Choisir la voie professionnelle	20
Les établissements et leurs formations par province	24
Lycées publics en PROVINCE-SUD	24
Lycées publics en PROVINCE-NORD	28
Lycée public en PROVINCE-DES ILES	30
Lycées privés en PROVINCE-SUD	30
Lycées privés en PROVINCE-NORD	34
Un site pour bien choisir	36
Se former avec un contrat d'apprentissage	37
un choix alternatif exigeant	37
Informations pratiques	38
Questions / Réponses	39
Elèves en situation de handicap	41
Bourses provinciales	44
Adresses utiles	45

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

Conception et réalisation : Mme Zhor GABLE, DCIO –Cheffe de service SAIO Actualisation : Mme Anne-Marie GOBILLOT, cheffe de service CIO

Remerciements Aux différents services du Vice-Rectorat et à l'équipe du CIO pour leur contribution.

A M. Fabien BERTELOOT Inspecteur de l'Information et de l'Orientation-CSAIO et M. Claude CHAIGNE Délégué Académique à la Formation Initiale et Continue

Avec le soutien de  onisep

La classe de 3^e marque la fin de votre parcours au collège. Deux grandes voies de formation s'offrent à vous pour la rentrée suivante : voie générale et technologique et voie professionnelle.

Les étapes clés de votre année

Premier TRIMESTRE (mars – avril - mai)

Le temps de l'exploration et de la réflexion

Dès le premier trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation possibles après la 3^e et de faire le point sur vos compétences scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- Renseignez-vous au CDI (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale intervenant au collège.
- Préparez votre stage d'observation en milieu professionnel pour vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis) et autres établissements.
- Conservez la trace de vos recherches dans FOLIOS, outil du parcours d'orientation ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège.

Second TRIMESTRE (juin - juillet - août)

Formulation des intentions provisoires d'orientation

Sur la fiche de dialogue remise par le collège, vous devez formuler un ou plusieurs intentions provisoires :

- 2^{de} GT (générale et technologique) ou 2^{de} spécifique (bac STHR),
- 2^{de} professionnelle,
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.

En réponse à vos intentions d'orientation, le conseil de classe du 2^e trimestre émet un avis provisoire d'orientation. Cet avis constitue la base du dialogue avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux journées portes ouvertes (JPO) et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

Troisième TRIMESTRE (octobre - novembre - décembre)

Vous arrêtez vos choix définitifs

Vous arrêtez vos choix définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue.

Le conseil de classe du troisième trimestre formule une proposition d'orientation :

- Si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille. En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive.
- À la fin de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

Après les épreuves du Diplôme Nationale du Brevet (DNB), vous recevrez votre notification d'affectation en lycée. Vous devrez impérativement vous inscrire dans le délai indiqué sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée pourrait être considérée comme libre et sera proposée à un autre élève sur liste d'attente.

N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux. Sur le dossier de demande d'affectation, vous inscrirez : pour la 2^{de} GT, les enseignements optionnels (généraux ou technologiques) demandés et, pour chacun, les établissements souhaités. Pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

A SAVOIR : DISPOSITIONS CONCERNANT LE DOUBLEMENT

« À titre exceptionnel, lorsque le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève, un doublement peut être décidé par le chef d'établissement en fin d'année scolaire. Cette décision intervient à la suite d'une phase de dialogue avec l'élève et ses représentants légaux [...] après que le conseil de classe s'est prononcé. La décision de doublement est notifiée par le chef d'établissement aux représentants légaux de l'élève [...]. Ces derniers peuvent faire appel de cette décision.

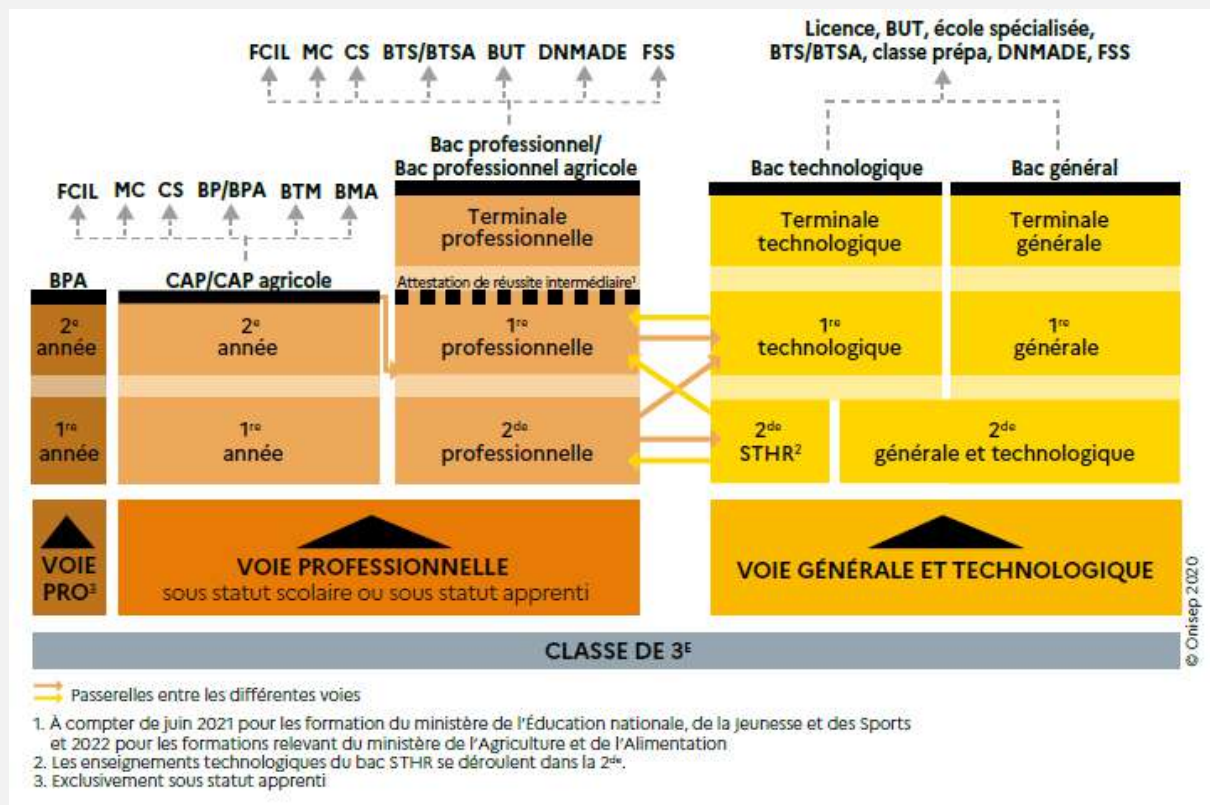
La mise en œuvre d'une décision de doublement s'accompagne d'un dispositif d'accompagnement pédagogique spécifique de l'élève concerné, qui peut notamment prendre la forme d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE). Une seule décision de doublement peut intervenir durant la scolarité d'un élève avant la fin du cycle 4¹. »

¹ Le cycle 4 (cycle des approfondissements) recouvre les classes de 5^e, 4^e et 3^e.

Réf : Circulaire du vice rectorat-direction générale des enseignements portant sur la mise en œuvre de l'orientation et du doublement au titre de la rentrée scolaire 2022 du 31 mai 2021

Réf : Décret n° 2018-119 du 20 février 2018 - JO du 21/02/2018 - BO n° 8 du 22/02/2018 (extraits)

LES FORMATIONS APRES LA 3E



Les passerelles :

Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes voies, et pour éviter des choix figés, il existe des possibilités de stages passerelles en fonction de votre profil.

BPA

Décliné en 7 secteurs professionnels, le BPA est proposé par la voie de l'apprentissage.

CAP/CAP agricole

Premier niveau de qualification professionnelle, le CAP vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier. On peut aussi poursuivre ses études, notamment en bac professionnel. CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève.

Bac professionnel/bac professionnel agricole

Décliné dans de nombreuses spécialités, le bac pro offre l'accès direct à l'emploi. La poursuite d'études est toutefois possible, notamment en BTS/BTSA.

Bac technologique

Huit séries au choix : ST2S, STAV, STD2A, STHR, STI2D, STL, STMG, S2TMD. Le bac techno conduit principalement à des études supérieures techniques à bac + 2 (BTS/BTSA), voire plus longues (BUT, écoles d'ingénieurs, de commerce, licence...).

Bac général

La voie générale se compose d'enseignements communs, d'enseignements de spécialité et d'enseignements optionnels. Le bac général mène principalement à des filières d'études longues à bac +3, bac +5 voire plus.

LEXIQUE

BMA : brevet des métiers d'art

BP/BPA : brevet professionnel/brevet
professionnel agricole

BTM : brevet technique des métiers

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/brevet de technicien supérieur agricole

BUT : bachelor universitaire de technologie

CAP/CAP agricole : certificat d'aptitude professionnelle/certificat d'aptitude professionnelle agricole

CS : certificat de spécialisation (agricole)

DN MADE : diplôme national des métiers d'art et du design

FCIL : formation complémentaire d'initiative locale

FSS : formation supérieure de spécialisation

MC : mention complémentaire

CHOISIR LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Objectif : préparer, en 3 ans (2^{de}, 1^{re} et terminale), un bac général ou un bac technologique pour accéder aux formations de l'enseignement supérieur.

La classe de 2^{de} GT : Se déterminer

La classe de 2^{de} générale et technologique doit vous permettre de préparer et de préciser vos choix pour une orientation en cycle terminal (première et terminale), soit général, soit technologique. L'emploi du temps comprend une part d'enseignements communs à tous les élèves pour acquérir une culture générale et des méthodes de travail.

Depuis la rentrée 2019

- **Un test de positionnement** en français et en mathématiques a lieu en début d'année,
- **Un accompagnement personnalisé** tout au long de l'année (maîtrise de l'expression écrite et orale) notamment en fonction des résultats du test,
- **Un accompagnement au choix de l'orientation** aide l'élève à élaborer son parcours, en particulier sa voie ou sa série de première (54 heures annuelles, à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités mises en place dans l'établissement).

Cette 1^{re} année de lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, d'approfondir vos connaissances et vos compétences, et de découvrir de nouvelles disciplines dans la perspective de l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements de 2nd générale et technologique

Enseignements communs	
Français	4h
Histoire géographie	3h30*
LVA et LVB (enveloppe globalisée) (a) (b)	6h*
SES	1h30
Mathématiques	4h
Physique-chimie	3h
SVT	1h30
EPS	2h
Enseignement moral et civique	18h annuelles
Sciences numériques et technologie	1h30
Eléments fondamentaux de la culture kanak	0h30*
Accompagnement personnalisé (c)	1h*
Accompagnement au choix et à l'orientation (d)	1h30
(a) la langue vivante B peut être étrangère ou régionale	
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue	
(c) volume horaire déterminé selon les besoins des élèves	
(d) 54h à titre indicatif, selon les besoins des élèves et les modalités d'accompagnement à l'orientation mises en place dans l'établissement	

*Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

Enseignement optionnel (0 ou 1)	
Enseignement général	
LCA: latin (e)	3h
LCA: grec (e)	3h
LVC (a) (b)	3h
Arts: au choix parmi arts plastiques, audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, ou théâtre	3h
EPS	3h
Ecologie-agronomie-territoires-développement durable (f)	3h
Enseignement technologique	
Management et gestion	1h30
Santé et social	1h30
Biotechnologie	1h30
Sciences et laboratoire	1h30
Sciences de l'ingénieur	1h30
Création et innovation technologique	1h30
Création et culture - Design	6h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (f)	3h
Pratiques sociales et culturelles (f)	3h
Pratiques professionnelles (f)	3h
Atelier artistique	72 heures annuelles
(a) la langue vivante C peut être étrangère ou régionale	
(b) enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue	
(e) les enseignements optionnels latin et grec peuvent être choisis en plus de l'enseignement optionnel suivi par ailleurs	
(f) enseignements assurés uniquement dans les LEGT agricoles	

A noter : la classe de seconde spécifique STHR

La classe de 2^{de} de la série STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) adopte un fonctionnement spécifique. Comme tous les élèves de 2^{de}, ceux de STHR suivent des enseignements communs et des enseignements optionnels. Mais ils effectuent également des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

→ ENSEIGNEMENTS COMMUNS	HORAIRE ÉLÈVE
Mathématiques	3 h
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
LVA et LVB (langue vivante étrangère dont obligatoirement l'anglais)	5 h
Éducation physique et sportive	2 h
Sciences	3 h
Enseignement moral et civique	18 h annuelles
Économie et gestion hôtelière	2 h
Sciences et technologies des services	4 h
Sciences et technologies culinaires	4 h
Stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel	4 semaines
→ ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS : 2 AU PLUS PARI MI LES SUIVANTS	HORAIRE ÉLÈVE
Langue vivante C étrangère ou régionale	3 h
Arts : au choix parmi arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou histoire des arts ou danse ou musique ou théâtre	3 h
Éducation physique et sportive	3 h
Atelier artistique	72 h annuelles

L'accès en 1^{re} STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration) est possible à partir d'une 2^{de} spécifique STHR ou d'une 2^{de} Générale et Technologique.

Français

Quatre grands genres littéraires (roman, théâtre, poésie, écrits d'argumentation) sont étudiés à différents moments de l'histoire littéraire (entre les XVII^e et XX^e siècles) au travers de groupements de textes et d'œuvres complètes. En vue des épreuves du baccalauréat, la pratique du commentaire de texte (écrit et oral) et de l'écriture d'invention est approfondie, et la dissertation littéraire est abordée.

Histoire-géographie

L'histoire des Européens est replacée dans celle du monde, de l'Antiquité au milieu du XIX^e siècle. En géographie, le programme, centré sur les notions d'environnement, de développement et de mobilité à travers les grands équilibres et les défis d'un monde en transition.

Langues vivantes étrangères

L'objectif des LVA et LVB est de développer des compétences de communication : compréhension de la langue à partir de supports variés, expression orale, expression écrite et découverte de la culture des sociétés dont on étudie la langue.

Sciences économiques et sociales

Découvrir les notions, les méthodes spécifiques aux sciences économiques (notion de marché), la sociologie (processus de socialisation) et les sciences politiques à partir de quelques grandes problématiques contemporaines.

Mathématiques

Le programme s'organise en cinq parties : nombres et calculs ; fonctions ; géométrie ; statistiques et probabilités ; algorithmique et programmation. Les activités mathématiques sont diversifiées : chercher, expérimenter, en particulier à l'aide d'outils logiciels ; appliquer des techniques et mettre en œuvre des algorithmes ; raisonner, démontrer ; expliquer oralement une démarche, communiquer un résultat, à l'oral ou par écrit.

Physique-chimie

Quatre thèmes centraux : constitution et transformations de la matière ; mouvement et interactions ; ondes et signaux ; l'énergie. Une place importante est donnée à la pratique expérimentale et à l'activité de modélisation.

Sciences de la vie et de la Terre

Les trois thématiques de la SVT (la Terre, la vie et l'évolution du vivant ; les enjeux planétaires contemporains ; le corps humain et la santé) traitent des grands problèmes auxquels l'humanité se trouve aujourd'hui confrontée. C'est l'occasion de travailler les méthodes expérimentales des sciences.

Education physique et sportive

L'EPS offre une pratique adaptée et diversifiée d'activités physiques, sportives et artistiques, par exemple course, natation, gymnastique, sports collectifs, danse. L'objectif est de développer sa motricité et d'entretenir sa santé.

Enseignement moral et civique

Cet enseignement prépare à l'exercice de la citoyenneté et contribue à la transmission des valeurs de la République à tous les élèves. Chaque classe aborde une thématique principale : la classe de 2^{de} étudie la liberté, la classe de 1^{re} la société, la classe terminale la démocratie.

Sciences numériques et technologie

Cet enseignement étudie les principales composantes du numérique (programmation) et de la technologie (objets connectés) pour comprendre les enjeux fondamentaux et les problématiques actuelles.

Eléments fondamentaux de la culture Kanak (EFCK)

6 thématiques enseignées en langue française permettent d'appréhender la culture kanak :

La case, le clan, l'igname, la langue et la parole, la personne, la terre et l'espace. Chacun de ces éléments constituent une opportunité pour établir le lien avec les autres cultures du Pacifique.

Des formations particulières

La 2^{de} passerelle (Do Kamo)

Public concerné : Les élèves de 3^e générale ayant des fragilités dans certaines matières, en particulier le français, les maths ou l'histoire-géo et désirant poursuivre leur scolarité en 2^{de} générale et technologique.

Contenus : enseignements généraux (Français, Maths, Histoire-Géo, Anglais, Espagnol, LCK, SVT, Physique, EPS, Arts plastiques) et projet de classe.

Objectifs : Consolider les fondamentaux du collège, se préparer à la 2^{de} Générale et Technologique, construire son projet scolaire, s'intégrer à la vie lycéenne et éviter le doublement d'une classe.

Projet : Découverte de nombreuses activités physiques et sportives avec une dominante « activités de pleine nature » (voile, VTT, escalade, kayak, etc.) et sortie de classe de quelques jours en cours d'année.

Conditions d'accès : Etude par une commission du dossier de chaque candidat. Pour constituer le dossier : une lettre de motivation du candidat, une fiche de candidature (fournie par le lycée) et les bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'élève demandeur à envoyer au lycée **AVANT le 1^{er} octobre 2021** direction@dokamo.org

Les Sections Européennes ou Sections de Langues Orientales (SELO)



Les sections européennes au lycée sont ouvertes à partir de la 2^{de}, à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. Elle propose un horaire renforcé en langue vivante étrangère et l'enseignement en langue étrangère d'une partie de l'horaire d'une discipline non linguistique (DNL), qui pourra être un enseignement commun ou de spécialité dans la nouvelle architecture du bac et du lycée. L'obtention de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat dépendra des résultats de l'élève à une épreuve spécifique de contrôle continu (au moins 12/20 à l'épreuve spécifique de langue vivante, au moins 10/20 à celle de DNL).

Discipline Non Linguistique (DNL)

A différencier des SELO.

Certains établissements peuvent proposer hors SELO des DNL. Ces dernières peuvent être valorisées au baccalauréat (à partir de la session 2021).

Section Internationale Australienne (SIA)

Ouvertes aux lycées Dick Ukeiwë et La Pérouse, elle s'adresse aux élèves bilingues et/ou francophones ayant eu l'occasion de séjourner dans un pays anglophone et/ou issus des parcours SIA en collège et/ou présentant d'excellentes aptitudes générales en anglais. Les candidats doivent être très motivés pour approfondir leur niveau en langue, littérature, géographie, histoire et cultures australiennes.

Fin septembre, les candidats passeront les tests d'admission (épreuves écrite et orale) afin d'apprécier l'aptitude des élèves à suivre les enseignements en langues étrangère, leur connaissance du français et leur motivation.

Pour plus d'information : https://langues.ac-noumea.nc/IMG/pdf/admission_en_seconde_sia.pdf

Les élèves de SIA auront la possibilité en fin de terminale de présenter l'option internationale du baccalauréat (OIB)

Les dispositifs d'excellence

les dispositifs d'excellence

Le juvénat à Nouméa

Le juvénat a pour objectif d'aider 70 lycéens sélectionnés sur dossier scolaire à préparer le bac dans les meilleures conditions, dans quatre lycées de Nouméa (Jules Garnier, Lapérouse, Blaise Pascal et Do Kamo). Tous les élèves de 3^e de tous les collèges publics et privés de la Nouvelle-Calédonie peuvent déposer un dossier.

Les critères de choix sont la motivation et les résultats scolaires. Les élèves du Juvénat sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Les dossiers sont disponibles dans tous les établissements et peuvent être téléchargés sur le site du juvénat. Les candidats sont sélectionnés par une commission mise en place par l'Association Jules Garnier. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur en priorité sur l'établissement de secteur. Les élèves retenus sont logés à l'internat du lycée Lapérouse.

Association Jules Garnier
5, rue G. Baudoux / BP 595 - 98845 Nouméa
Tél : (687) 27 27 81
Email : ajg@lagoon.nc ou admi-ajg@lagoon.nc
<http://www.juvenat.nc/>

In'dex Nord à Poindimié

Le lycée Antoine Kéla accueille depuis la rentrée 2014 un internat d'excellence, appelé In'dex Nord, porté par l'association du même nom et financé par la Province Nord, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie/le Vice-Rectorat. Inspiré de la réussite du Juvénat de Nouméa, il a été adapté aux spécificités des élèves vivant en Province Nord. Les jeunes accueillis à In'Dex Nord sont encadrés pour faire leur travail scolaire, améliorer les méthodes de travail, s'enrichir culturellement, dans l'objectif d'une mention au Baccalauréat et pour construire un projet d'études post-bac.

L'accueil se fait à l'internat à partir du dimanche soir et tous les soirs jusqu'au jeudi inclus ce qui représente 17h30 d'encadrement par semaine !

« Je suis élève de troisième et j'ai de bonnes notes. Je suis calédonien. Je veux entrer à l'internat d'excellence IN'DEX NORD lorsque je ferai ma seconde au lycée : je dois me rapprocher de mon collège actuel pour faire une demande d'admission pour la rentrée prochaine »

Contact du lycée Antoine Kéla,

Inaatr Juvenat des Îles Loyauté

Ce dispositif permet aux élèves sélectionnés de leur inculquer la culture de l'effort, la rigueur et une méthodologie de travail dans leur milieu culturel afin de les conduire à des études supérieures les menant à la réussite. Ces élèves issus des 3^e des collèges des Îles Loyauté, doivent être inscrits au lycée polyvalent des Îles William Haudra.

Association Inaatr des Îles Loyauté
Lycée polyvalent William Haudra - Wé, Lifou
Email : idi.juvenat@yahoo.fr - Tél. : 96 32 66

Hmelöm à Do Kamo

Le Tutorat d'Excellence Hmelöm à Do Kamo accueille tous les soirs une quinzaine d'élèves suivis par une enseignante coordinatrice. Ces élèves bénéficient de soutien dans plusieurs disciplines par des professeurs du lycée ainsi que d'apprentissage de méthodes de travail et élaborent leur projet d'études et leur projet professionnel avec la chargée d'orientation. Le tutorat est ouvert aux élèves du lycée polyvalent Do Kamo. Les élèves sont choisis pour leurs capacités à réussir des études qui leur permettront d'accéder à des postes de responsabilité.

Contact du lycée Do Kamo,

Le sport

Les classes à horaires aménagés (CHAM) et pôles espoir

Campagne de recrutement par les ligues ou les fédérations **jusqu'à fin septembre 2021.**

Cette classe permet à de jeunes sportifs prometteurs, « labellisés sportifs de haut niveau », référencés au sein de Pôles espoirs ou de centres Territoriaux d'entraînement (CTE), de concilier pratique sportive intensive et projet d'études. Un suivi particulier est organisé par l'établissement en liaison avec les partenaires du secteur sportif (aménagement des horaires notamment).

Les élèves expriment le choix de cette classe dans un établissement ayant une convention avec la ligue sportive de la discipline concernée. La sélection des jeunes, dont le potentiel sportif est attesté par le conseiller technique de la discipline, est réalisée par la DJS sur proposition des ligues et des comités, en concertation avec l'inspection pédagogique EPS, puis par les établissements d'accueil, sur dossier scolaire. L'affectation définitive est prononcée par le vice-recteur.

Liste des disciplines sportives par établissements :

- **Lycée Blaise Pascal** : cyclisme, équitation, golf, surf, voile.
- **Lycée Dick Ukeiwé** : natation, judo, karaté, handball, rugby.
- **Lycée La Pérouse** : escalade, escrime, tennis de table, tir à l'arc, squash, voile et tennis.

Cas général

L'affectation définitive est prononcée dans le lycée GT uniquement (les lycées professionnels ne sont pas sectorisés), c'est seulement au moment de l'inscription administrative que le lycée d'accueil confirmera à l'élève, dans la limite des places disponibles, la possibilité de suivre un enseignement optionnel.

Les enseignements optionnels possibles (0 ou 1), mais pas obligatoires

Collèges d'origine	Établissements d'accueil	Offre potentielle des enseignements optionnels qui seront proposés et ouverts selon le nombre de postulants	
		Enseignement général optionnel (3h)	Enseignement technologique optionnel (1,5h)
Baudoux, Mariotti, Tuband	Lycée La Pérouse Nouméa	LCA: Latin LVC: Drehu, Nengone	
Magenta, Portes de Fer Kaméré, Rivière-Salée, Bourail, Canala, La Foa, Thio	Lycée Jules Garnier Nouméa	LCA : Latin LVC EPS	Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique Sciences et laboratoire Création & culture design (6h – Non sectorisé)
Apogoti, Auteuil, Dumbéa sur mer, Katirama, Koutio, Normandie, Païta Sud, Païta Nord	Lycée Dick Ukeiwé Dumbéa	LCA : Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques EPS	Management & Gestion Santé-social
Plum, Boulari, Yaté, Normandie	Lycée du Mont -Dore Mont-Dore		Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur Création & Innovation Technologique
Poindimié, Hienghène, Houailou, Ouégoa, Canala	Lycée Antoine Kéla Poindimié	LVC : Païci Arts : Théâtre EPS	Management & Gestion Sciences de l'Ingénieur
Koné, Koumac, Poya, Canala, Païemboué, Ouégoa, Bourail, La Foa, Thio	Lycée Michel Rocard Pouembout	EPS EATDD* (Non sectorisé)	
Tous les collèges publics de la Province des Iles	Lycée William Haudra Lifou	EPS	
Etablissement non sectorisé	Lycée Blaise Pascal (DDEC) - Nouméa	Latin LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques	
Etablissement non sectorisé	Lycée Apollinaire Anova (DDEC) - Païta	LVC : Drehu Arts : Arts Plastiques	Management & Gestion Santé-social Sciences de l'Ingénieur
Etablissement non sectorisé	Lycée Do Kamo (ASEE) Nouméa	LVC: Drehu, Ajië, Nengone, Païci EPS	Management & Gestion

* EATDD : Ecologie, Agronomie, Territoire et développement durable

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications

Certains enseignements optionnels ou dispositifs particuliers sont contingentés (nombre de places limité).
En cas d'affectation, l'élève est certain d'y être intégré.

Établissements d'accueil	Formation	Collèges d'origine sectorisés
Lycée Dick Ukeiwë Nouméa	CHAM - Sport: Natation, Judo, Hand Ball, Rugby, Karaté SIA Section International Australienne	Non sectorisé (commission) Sélection sur test niveau B1
Lycée Jules Garnier Nouméa	Création et Culture Design (sur commission)	Non sectorisé (commission)
Lycée La Pérouse Nouméa	CHAM - Sport : Escalade, Escrime, Tennis, Tennis de table, Tir à l'arc, Squash, Voile SIA Section International Australienne	Non sectorisé (commission) Sélection sur test niveau B1
Lycée Escoffier – LPCH Nouméa	Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration	Non sectorisé (barème)
Lycée Agricole & général Michel Rocard - Pouembout	Ecologie, Agronomie, Territoire et développement durable	Non sectorisé (barème)
Lycée Blaise Pascal Nouméa	CHAM - Sport : Cyclisme, Equitation, Golf, Surf, Voile	Non sectorisée (commission)
Lycée Do Kamo (ASEE) Nouméa	2^{de} « passerelle »	Non sectorisé (commission)

Ces informations sont données à titre indicatif, sous réserve de confirmation par l'établissement

A SAVOIR : L'AFFECTATION EN VOIE GENERALE

La procédure d'affectation en voie générale et technologique est informatisée : AFFELNET (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} GT (y compris agricole) avec une priorité pour les candidats du secteur. Cependant, il existe des offres de formation non-sectorisées (pas de priorité aux élèves du secteur géographique) :

- Enseignement optionnel EATDD au Lycée Michel Rocard
- 2^{de} spécifique STHR au Lycée Escoffier

Par ailleurs, il existe des procédures particulières (recrutement par commission, voir tableau ci-dessus).

Pour les recrutements par commission, ce sont les établissements d'accueil ou la Direction Jeunesse et Sports de Nouvelle-Calédonie (pour les Classe à Horaires Aménagés CHAM) qui en fixent les modalités. La liste des élèves retenus est ensuite validée par le vice-recteur, et cette dernière est transmise à tous les établissements d'origine et d'accueil pour information.

Pour plus d'informations sur les CHAM consulter le site <https://djs.gouv.nc/> rubrique « *pôle sport* », onglet « *les classes à horaires aménagés* »

LA VOIE GENERALE (1^{ERE} ET TERMINALE)

Ce cycle de 2 ans a pour objectif de vous préparer à l'obtention du baccalauréat général et à votre poursuite d'étude dans l'enseignement supérieur.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS	PREMIERE	TERMINALE
Français	4h	-
Philosophie	-	4h
Histoire-géographie	3h30*	3h30*
Enseignement moral et civique	18h/an	18h/an
Langue vivante A et Langue Vivante B ^(a) ^(b)	5h*	4h30*
Education physique et sportive	2h	2h
Enseignement scientifique	2h30*	2h30*
Eléments fondamentaux de la culture KANAK	18h/an*	18h/an*
TOTAL Horaire élève par semaine	18h*	17h30*

ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE	PREMIERE	TERMINALE
	Au choix 3 spécialités	Au choix 2 spécialités
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)(c)	4h	6h
Biologie-Ecologie (dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole)	4h	6h
Education physique, pratiques et culture sportives OUVERTURE 2022	4h	6h
Histoire-géographie, Géopolitique et Science Politique*	4h	6h
Humanités, Littérature et Philosophie	4h	6h
Langue, Littératures et Cultures étrangères	4h	6h
Littérature, Langues et Cultures de l'antiquité	4h	6h
Mathématiques	4h	6h
Numérique et Sciences informatiques	4h	6h
Physique chimie	4h	6h
Sciences de la Vie et de la Terre	4h	6h
Sciences de l'ingénieur	4h	6h
Sciences Economiques et Sociales	4h	6h
Total horaire élève par semaine	12h	12h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	PREMIERE	TERMINALE
A) 1 enseignement parmi :		
Mathématiques complémentaires (pour les élèves ne choisissant pas en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Mathématiques expertes (pour les élèves choisissant en terminale la spécialité mathématiques)		3h
Droit et grands enjeux du monde contemporain		3h
B) 1 enseignement parmi :		
LVC (langue vivante étrangère ou régionale)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : latin(d)	3h	3h
Langues et cultures de l'Antiquité : grec (d)	3h	3h
Education physique et sportive	3h	3h
Arts (arts plastiques/ cinéma audiovisuelle/ musique/ théâtre/ histoire des arts)	3h	3h
ENSEIGNEMENTS DANS LES LYCEES D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
Agronomie-économie-territoire	3h	3h
Hippologie et équitation	3h	3h
Pratiques sociales et culturelles	3h	3h
Pratiques professionnelles	3h	3h

Nouveauté 2022 : « Education physique, Pratiques et culture sportives » au lycée J. Garnier

Création d'un nouvel enseignement de spécialité « **Éducation physique, pratiques et culture sportives** » pour la voie générale du lycée. Il sera proposé à la rentrée 2022 en classe de première générale.

Il s'adresse aux lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratiques, sociales et culturelle. Il prolonge et enrichit l'enseignement commun d'EPS par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. Il offre une formation qui permet d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel ; projets multiples pouvant concerner les métiers de l'enseignement, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes.

* Adaptation à la Nouvelle-Calédonie

(a) La langue vivante B ou C peut être étrangère ou 1 des langues kanak (LK).

(b) Enseignement auquel peut s'ajouter une heure avec un assistant de langue.

(c) Les élèves peuvent cumuler en enseignement de spécialité et en enseignement optionnel deux enseignements relevant d'un même domaine artistique ou non.

(d) Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

LA VOIE TECHNOLOGIQUE (1^{ERE} ET TERMINALE)

Cette voie prépare au baccalauréat technologique, à la poursuite d'études en 2 ou 3 ans après le bac, voire au-delà.

Liste et volumes horaires des enseignements

ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES		PREMIÈRE	TERMINALE
Français		3h ^(a)	-
Philosophie		-	2h
Histoire-géographie		2h	2h
Enseignement moral et civique		18h annuelles	18h annuelles
Langue vivante A étrangère et langue vivante B étrangère ou régionale + enseignement technologique en langue vivante A		4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)	4h30 (dont 1h d'ETLV) ^(a)
Éducation physique et sportive		2h	2h
Mathématiques		3h	3h
Éléments fondamentaux de la culture Kanak		18h annuel	18h annuel
Éducation socio-culturelle ^(b)		1h	1h
Technologies de l'informatique et du multimédia ^(b)		0h30	0h30
SÉRIES	ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ SPECIFIQUES A CHAQUE SERIE	PREMIÈRE (3 spécialités)	TERMINALE (2 spécialités)
ST2S	Physique-chimie pour la santé	3h	-
	Biologie et physiopathologie humaines	5h	-
	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	-	8h
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	7h	8h
STAV ^(b)	Gestion des ressources et de l'alimentation	6h45	6h45
	Territoires et sociétés	2h30	-
	Technologie	3h	-
	Territoire et technologie	-	4h30
STD2A	Physique-chimie	2h	-
	Outils et langages numériques	2h	-
	Design et métiers d'art	14h	-
	Analyse et méthodes en design	-	9h
	Conception et création en design et métiers d'art	-	9h
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	3h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services	10h	-
	Sciences et technologies culinaires et des services - enseignement scientifique alimentation-environnement (ESAE)	-	13h
	Économie - gestion hôtelière	5h	5h
STI2D	Innovation technologique	3h	-
	Ingénierie et développement durable (I2D)	9h	-
	Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D) avec 1 enseignement spécifique parmi : architecture et construction ; énergies et environnement ; innovation technologique et éco-conception ; systèmes d'information et numérique	-	12h
	Physique-chimie et mathématiques	6h	6h
STL	Physique-chimie et mathématiques	5h	5h
	Biochimie-biologie	4h	-
	Biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	9h	-
	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire	-	13h
STMG	Sciences de gestion et numérique	7h	-
	Management	4h	-
	Management, sciences de gestion et numérique avec 1 enseignement spécifique parmi : gestion et finance ; mercatique (marketing) ; ressources humaines et communication ; systèmes d'information de gestion		10h
	Droit et économie	4h	6h
ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS (au choix du candidat, 1 enseignement au plus)			
Arts (arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts ou musique ou théâtre)		3h	3h
Éducation physique et sportive		3h	3h
Langue vivante C étrangère ou régionale (uniquement pour la série STHR)		3h	3h
Atelier artistique		72h annuelles	72h annuelles
LVC (langue vivante étrangère ou régionale) / Pratiques physiques et sportives / Hippologie et équitation / Pratiques sociales et culturelles / Pratiques professionnelles ^(b)		3h	3h

(a) 3h30 dans les lycées agricoles.

(b) En lycée agricole

PRÉSENTATION

Le baccalauréat général repose sur une part **d'épreuves terminales** (60 % des points) pour acquérir une culture commune et approfondir ses connaissances par des enseignements de spécialité, et sur une part de **contrôle continu** (40 %) reposant sur des évaluations communes organisées en 1^{re} et en terminale (30 %), ainsi que sur les moyennes annuelles obtenues lors du cycle terminal (10 %).

À noter : la nouvelle organisation du baccalauréat entend améliorer les modalités d'aménagement de l'examen pour les élèves en situation de handicap afin de renforcer la qualité inclusive de l'école.

LE CONTRÔLE CONTINU

Le contrôle continu représente 40 % de la note finale : bulletins scolaires (10 %) et évaluations communes (30 % ; deux sessions en 1^{re} et une session en terminale). Les évaluations communes sont des devoirs communs réalisés pendant les heures de cours au 2^e et 3^e trimestres de 1^{re} et au 3^e trimestre de terminale. Ces épreuves sont organisées par les lycées.

En 1^{re}, les évaluations portent sur l'histoire-géographie, les langues vivantes A et B, sur l'enseignement scientifique (voie générale), mathématiques (voie technologique) et sur l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale en fonction de la série de bac.

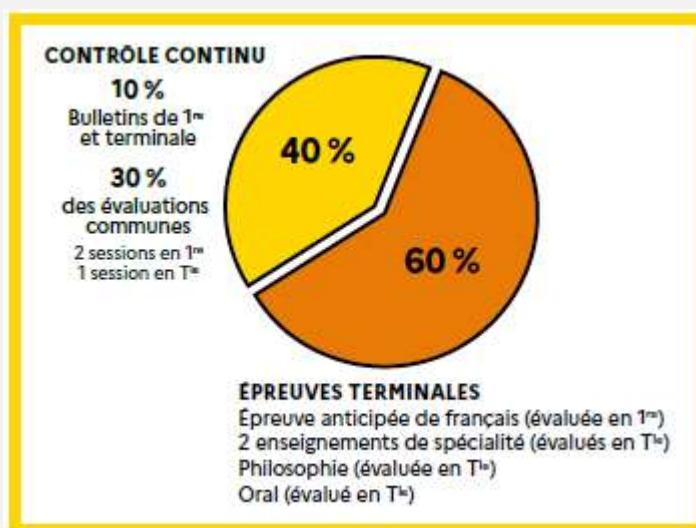
En terminale, l'EPS est évaluée en contrôle continu en cours de formation tout au long de l'année.

À noter : deux enseignements optionnels (coef. 3) comptent pour la note finale, sauf si l'élève a aussi choisi LCA, il bénéficie alors d'un bonus LCA et sa note s'ajoute à la somme des points qu'il a obtenus à l'examen.

LES ÉPREUVES TERMINALES

Les épreuves terminales représentent 60 % de la note finale. Elles sont composées de :

- L'épreuve anticipée de français évaluée en 1^{re} ;
- Deux enseignements de spécialité évalués en terminale ;
- L'enseignement philosophie, évalué en terminale ;
- L'oral évalué en terminale.



BAC GÉNÉRAL	
LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS	
● ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	Coef. 5 pour chaque épreuve, soit 30 (affecté à la moyenne des notes obtenues)
LVA (langue vivante étrangère)	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	
Enseignement scientifique	
Éducation physique et sportive	
Enseignement de spécialité suivi en classe de 1 ^{re}	
La moyenne des moyennes annuelles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale inscrites dans le livret scolaire (coef. 10)	
● ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES (EN 1 ^{RE})	
Français écrit (4 h)	5
Français oral (20/30 min de préparation)	5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)	
Philosophie (4 h)	8
Grand oral (20/30 min de préparation)	10
2 enseignements de spécialité	16 x 2
TOTAL	100

BAC TECHNOLOGIQUE	
LISTE ET COEFFICIENTS DES ÉVALUATIONS	
● ÉPREUVES COMMUNES DE CONTRÔLE CONTINU	COEFFICIENT
Histoire-géographie	Coef. 5 pour chaque épreuve, soit 30 (affecté à la moyenne des notes obtenues)
LVA (langue vivante étrangère) / ETLVA (épreuve technologique en langue vivante étrangère)	
LVB (langue vivante étrangère ou régionale)	
Mathématiques	
Éducation physique et sportive	
Enseignements de spécialité suivis en classe de 1 ^{re}	
La moyenne des moyennes annuelles des enseignements de 1 ^{re} et de terminale inscrites dans le livret scolaire (coef. 10)	
● ÉPREUVES TERMINALES	COEFFICIENT
ÉPREUVES ANTICIPÉES (EN 1 ^{RE})	
Français écrit (4 h)	5
Français oral (20/30 min de préparation)	5
ÉPREUVES FINALES (EN TERMINALE)	
Philosophie (4 h)	4
Grand oral (20/30 min de préparation)	14
2 enseignements de spécialité	16 x 2
TOTAL	100

LES LYCEES GENERAUX ET TECHNOLOGIQUES ET LEURS FORMATIONS

PAR PROVINCE

On trouvera présentés ci-dessous les baccalauréats généraux et technologiques classés par province et établissements (publics ou privés - sous-contrats)

Δ Enseignement public

□ Enseignement privé

DNL : Discipline Non-Linguistique (matière enseignée en langue étrangère)

SELO : Section Européenne ou de Langue Orientale

SIA : Section Internationale Australienne

ATTENTION : les informations relatives aux offres de formation sont susceptibles de modifications et seront ouvertes à la condition qu'il y ait une demande suffisante

Δ Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée Dick Ukeiwë

BP KO183 – 98830 Dumbéa
Tél : 41 01 00 – Fax : 41 01 01
<https://weblgn.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité/ Arts : Arts plastiques **OUVERTURE 2022**

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM : Karaté, Natation (Pôle Espoir Mixte), Judo (Pôle Espoir Mixte), Handball (Pôle Espoir Féminin), Rugby (Pôle Espoir Mixte).

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion
- **Bac ST2S**

Lycée LA PÉROUSE

BP M5 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 28 33 60 – Fax : 27 74 50
<http://weblaperouse.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- **Bac général**, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Arts : Cinéma audiovisuel/Arts : Théâtre

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Allemand, Espagnol, Japonais, Italien, Chinois
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

CHAM : Escalade, Escrime, Tennis de table, Tir à l'arc, Squash, Tennis

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

SIA Section Internationale Australienne

Diplôme technologique préparé

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques :
gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Lycée polyvalent JULES GARNIER

BP H3 – 98849 Nouméa Cedex
Tél : 24 35 55 – Fax : 27 76 46
<http://webgarnier.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées :
Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur/ Education physique, pratiques et culture sportive
OUVERTURE 2022/ Arts : cinéma audiovisuel
OUVERTURE 2022

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone
LVC : Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STD2A**
- **Bac STI2D** spécialités : architecture et construction / Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique

Lycée polyvalent du MONT-DORE

BP 865 – 98810 Mont-Dore
Tél : 45 48 44
<http://webmontdore.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées :
Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STI2D** spécialités : architecture et construction/ systèmes d'information et numérique
- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : ressources humaines et communication/ mercatique

Lycée professionnel commercial et hôtelier (LPCH) ESCOFFIER

BP 371 – 98845 Nouméa
Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30
<http://weblpch.ac-noumea.nc/>

Diplômes technologiques préparés

Bac Sciences et technologiques de l'hôtellerie restauration (STHR)

Langues vivantes

- LVA : Anglais
- LVB : Japonais
- LVC : non proposé

Sections particulières : non proposé

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD

BP 5 – 98825 Pouembout
Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62
<http://lyceemichelrocard.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Langues, littératures et cultures de l'antiquité / Sciences de l'ingénieur/ Biologie-écologie

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Paici
LVC : Japonais

Sections particulières :

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STAV** spécialités : aménagement et valorisation des espaces / technologie de la production agricole
- **Bac STI2D** spécialités : architecture et construction / Énergies et environnement / innovation technologique et éco-conception / systèmes d'information et numérique
- **Bac STL** Enseignements spécifiques : biotechnologies / sciences physiques et chimiques en laboratoire

Lycée ANTOINE KÉLA

BP 147 – 98822 Poindimié
Tél : 42 73 62 – Fax : 42 73 65
<http://webkela.ac-noumea.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Langues, littératures et cultures étrangères/ Sciences de l'ingénieur

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Paici
LVC : Paici

Sections particulières :

DNL Anglais

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication/ mercatique

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA

BP 42 – Wé- 98820 Lifou
Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51
<http://webhaudra.ac-noumea.nc>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

Langues vivantes : LVA : Anglais / LVB : Espagnol, Drehu, Nengone

Sections particulières :

Section euro DNL anglais (Section Européenne ou Langue Orientale – SELO)

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : mercatique / ressources humaines et communication

Lycée BLAISE PASCAL

BP 8193 – 98807 Nouméa Cedex
Tél : 26 16 66 – Fax : 26 29 11
<http://blaisepascal.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères / Arts : Arts plastiques

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais, Allemand, Chinois
LVC : Drehu

Sections particulières :

CHAM : Cyclisme, Équitation, Golf, Surf, Voile

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication / systèmes d'information de gestion

Lycée polyvalent DO KAMO

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex
Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86
<http://www.dokamo.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Langues, littératures et cultures étrangères

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici
LVC : Espagnol, Ajie, Drehu, Nengone, Paici

Sections particulières : non proposé

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / mercatique / ressources humaines et communication

Lycée APOLLINAIRE ANOVA

BP 126 – 98890 Païta
Tél : 35 34 22 – Fax : 35 37 88
<https://anova.ddec.nc/>

Diplômes préparés

- Bac général, spécialités proposées : Mathématiques / Physique-chimie/ Sciences de la vie et de la Terre / Sciences Économiques et Sociales / Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques / Humanités, littérature et philosophie / Numérique et sciences informatiques/ Arts : Arts plastiques/ Arts : cinéma-audiovisuel

Langues vivantes

LVA : Anglais
LVB : Espagnol, Japonais
LVC : Drehu

Sections particulières : non proposé

Diplômes technologiques préparés

- **Bac STI2D** Enseignements spécifiques : énergies et environnement / systèmes d'information numérique
- **Bac STMG** Enseignements spécifiques : gestion et finance / ressources humaines et communication
- **Bac ST2S**

Objectif : acquérir des compétences professionnelles pointues garantissant l'accès à l'emploi dans des secteurs porteurs, généralement en 2 ans pour le CAP et en 3 ans pour le baccalauréat professionnel. La voie professionnelle rénovée propose des parcours personnalisés mieux adaptés aux besoins de chacun, en vue d'une insertion immédiate ou d'une poursuite d'études. Ces formations peuvent être suivies sous statut scolaire ou en apprentissage.

DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

En 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle, comme au collège, vous suivrez des enseignements généraux (français, mathématiques, histoire-géographie, langue étrangère, etc.). Mais vous les verrez sous un jour nouveau : plus concrets et davantage en relation avec les métiers préparés, comme la biologie pour la coiffure ou les sciences physiques pour l'électricité.

DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

La moitié de l'emploi du temps sera consacrée aux enseignements professionnels : vous y apprendrez les techniques et les gestes du métier à l'aide d'outils et de matériels spécifiques. Ceux-ci se déroulent en cours, mais aussi sous forme de groupes à effectif réduit et d'ateliers, en laboratoire, en salle informatique, parfois en entreprise. Le travail en petit groupe et en équipe est privilégié. Des projets liés à vos centres d'intérêt (sportifs, artistiques, à caractère professionnel, etc.) sont aussi prévus. Des heures d'enseignement professionnel seront dédiées à la réalisation d'un chef-d'œuvre en vue de l'examen final. Certaines heures se dérouleront en co-intervention : dans certains cours d'enseignement professionnel interviendront à la fois le professeur d'enseignement professionnel et celui de français ou de mathématiques.

DES STAGES EN ENTREPRISE

En CAP ou Bac Professionnel, vous aurez plusieurs périodes de formation en milieu professionnel (12 à 14 semaines en CAP, 18 à 22 semaines en bac professionnel) pour vous familiariser avec des situations de travail et avec le fonctionnement d'une entreprise en conditions réelles. Le lycée vous prépare et vous accompagne dans vos démarches pour trouver un lieu de stage. Ces stages en milieu professionnel vous permettent d'acquérir des compétences qui sont nécessaires pour la validation du diplôme préparé.

CONSOLIDATION, ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ ET PRÉPARATION À L'ORIENTATION

Après un test de positionnement en début d'année, vous consolidez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaires. Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

LES ATOUTS DE L'APPRENTISSAGE

Choisir l'apprentissage, c'est suivre une formation qui prépare aux mêmes diplômes que la voie scolaire et qui alterne périodes de cours en CFA (centre de formation d'apprentis) et périodes de travail en entreprise. L'apprentissage s'effectue soit sur la totalité du CAP ou du bac professionnel, soit sur une partie du cursus, par exemple la ou les 2 dernières années de formation. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus. En tant qu'apprenti, vous signez un contrat de travail qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise. Vous devez adopter les codes du monde professionnel (assiduité, ponctualité, sérieux dans le travail, respect des règles) et avez les mêmes vacances que les autres salariés (en général 5 semaines de congés payés par an). Vous recevez une rémunération qui représente un pourcentage du SMG et qui est calculé en fonction de votre âge et de la formation choisie. Pour signer un contrat d'apprentissage, il vous faut, avec l'aide de votre établissement, chercher une entreprise. Anticipez ou démarrez vos demandes plusieurs mois avant le début de la formation. **À noter :** la période d'apprentissage en entreprise peut commencer dans les 3 mois précédant ou suivant le début de la formation au CFA (centre de formation d'apprentis).

Pour les élèves en situation de handicap, l'apprentissage est accessible sans limite d'âge. Ils peuvent prolonger la durée de leur contrat et suivre un enseignement à distance s'ils ne peuvent pas fréquenter le CFA. Ils peuvent également bénéficier d'une formation aménagée : aménagements pédagogiques, aménagement du temps de formation, cours par correspondance.

À savoir : Des tests numériques de positionnement en français et en mathématiques ont lieu dès la rentrée en 2^{de} professionnelle. Le test de positionnement en début d'année est la première étape de l'accompagnement personnalisé, qui permet aux lycéens de consolider leur maîtrise de l'expression écrite et orale et des compétences mathématiques essentielles dans la vie personnelle et professionnelle, nécessaires pour une poursuite dans l'enseignement supérieur ou une insertion dans l'emploi.

LE CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (diplôme national de niveau 3) vise l'acquisition de techniques précises pour exercer un métier.

Il peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études, en particulier en classe de 1^{re} professionnelle dans une spécialité de baccalauréat professionnel relevant du même secteur.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage sur la totalité ou une partie du cursus.

Il est décliné dans plusieurs spécialités, relevant de différents domaines : agriculture, élevage, aménagement, forêt • alimentation, hôtellerie, restauration • arts, artisanat, audiovisuel • auto- mobile, engins • bâtiment, travaux publics • bois, ameublement • chimie, physique • commerce, vente • électricité, électronique, énergie • hygiène, sécurité • industries graphiques • matériaux : métaux, plastiques, papier • productique, mécanique • santé, social, soins • sports, loisirs • textile, habillement • transport, magasinage.

Le CAP en 2 ans est proposé aux élèves issus de 3^e pour acquérir un premier niveau de qualification professionnelle.

Le CAP peut aussi être préparé en 1 an ou 3 ans selon les profils et besoins particuliers des élèves. Ces parcours adaptés sont proposés par l'équipe pédagogique après un dialogue avec l'élève et/ou sa famille.

Dans la majorité des cas, le parcours en 1 an concerne des élèves de 1^{re} ou de terminale souhaitant obtenir un CAP ou des jeunes déjà diplômés (minimum niveau 3) qui seront dispensés des épreuves générales, ou à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification en retour en formation. Des jeunes très motivés, avec un projet professionnel solide et un bon niveau scolaire, peuvent bénéficier de ce parcours.

La formation comprend :

- **Des enseignements généraux** (français, histoire-géographie ; mathématiques, physique-chimie ; langue vivante étrangère...), dont les programmes s'inscrivent dans le contexte professionnel et sont articulés avec les enseignements professionnels ;

- **Des enseignements technologiques et professionnels** se déroulent sous forme de cours, de groupes à effectif réduit et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité choisie. Certaines séquences se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation du chef-d'œuvre en vue du diplôme (*lire p 22*).

- **Des périodes de formation en milieu professionnel** (12, 13 ou 14 semaines de stage) ;

- **Des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.** Vous consoliderez si nécessaire votre maîtrise du français et des mathématiques. Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de votre projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études

Tout au long du parcours, selon ses besoins et ses projets personnels, il pourra bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration de son projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études.

LE CAP AGRICOLE

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole est décliné dans une dizaine de spécialités.

Il comprend :

- **3 modules d'enseignement général communs à toutes les spécialités relevant des domaines de l'agriculture, de la production, de l'aménagement de la forêt et des services**, incluant lettres modernes ; histoire-géographie ; éducation socioculturelle ; mathématiques ; technologies de l'informatique et du multimédia ; sciences économiques, sociales et de gestion ; biologie-écologie ; physique-chimie, éducation physique et sportive ; langues vivantes ;

- **4 modules d'enseignement professionnel** (Sciences et techniques professionnelles) ;

- **1 stage individuel de 12 semaines en milieu professionnel** ;

- **1 stage collectif de 1 semaine** sur l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable ;

- **5 heures par semaine pour permettre une individualisation des parcours** (renforcement des connaissances pour poursuivre des études...) ;

- **3 heures de pluridisciplinarité** ;

- **1 enseignement facultatif.**

Pour les CAP agricoles, il y a une grille horaire différente par spécialité. Pour en savoir plus, consultez : le site Chlorofil.fr, rubrique « Diplômes et ressources pour l'enseignement ».

INFO +

Diplômes et niveaux de qualification (Nouvelle nomenclature du RNCP)

Niveau 3 : CAP, BEP.

Niveau 4 : bac général, technologique ou professionnel, BP ou équivalent.

Niveau 5 : diplômes de niveau bac + 2 (BTS, écoles des formations sanitaires ou sociales ou équivalent).

Niveau 6 : diplômes de niveau bac + 3 (BUT, licence, licence professionnelle ou équivalent) ou bac + 4 (master 1 ou équivalent).

Niveau 7 : diplômes de niveau bac + 5 (master 2, diplôme d'ingénieur ou de grande école).

Niveau 8 : diplômes de niveau bac + 8 (doctorat).

LE BAC PROFESSIONNEL

Le bac professionnel (diplôme de niveau 4) peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, en particulier en STS (section de technicien supérieur, en 2 ans).

La voie professionnelle commence sa transformation : en 2^{de} professionnelle, l'élève peut désormais être inscrit dans une famille de métiers.

Si l'élève s'inscrit dans une formation sous statut scolaire, il peut choisir une 2^{de} organisée par familles de métiers.

Elles regroupent des spécialités de bac professionnel qui présentent un socle de compétences professionnelles communes. En fin de 2^{de} professionnelle, l'élève choisit la spécialité qu'il étudiera en 1^{re} et terminale. Pour les bacs pro qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de la spécialité se fait dès la 2^{de} professionnelle.

Le baccalauréat professionnel se déroule en 3 ans :

- **La 2^{de} professionnelle.** L'élève entre dans une 2^{de} organisée par familles de métiers pour apprendre les savoir-faire communs à tous les métiers d'un même secteur, ce qui lui laisse un temps supplémentaire pour choisir en fin d'année la spécialité de bac qu'il veut étudier en 1^{re} et terminale et se préparer à un bac professionnel précis. Si la 2^{de} professionnelle n'entre pas dans une famille de métiers, il se prépare en 3 ans à une spécialité de bac professionnel.

A noter : Si la spécialité qui l'intéresse n'est pas proposée dans son établissement, il pourra lui être proposé de poursuivre sa formation ailleurs.

- **La 1^{re} professionnelle.** L'élève approfondit les compétences professionnelles, son temps de formation en milieu professionnel augmente. Il débute la préparation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat ;

- **La terminale professionnelle.** Les heures de consolidation, d'accompagnement personnalisé et d'accompagnement au choix d'orientation lui permettent de préparer des modules soit d'insertion professionnelle (préparation à l'emploi : recherche d'emploi, CV, entretiens, préparation à la création d'entreprise, etc.), soit de poursuite d'études (renforcement méthodologique, préparation à la procédure Parcoursup, etc.). Le choix du module n'est pas définitif : au cours du 1^{er} trimestre, l'élève travaille sur les éléments communs aux deux modules, afin de pouvoir changer s'il le souhaite.

La formation comprend :

- **Des enseignements généraux :** français, histoire-géographie et enseignement moral et civique, mathématiques, langue vivante, arts appliqués et cultures artistiques, éducation physique et sportive et des enseignements d'économie-gestion ou d'économie-droit, de physique-chimie ou une seconde langue vivante selon la spécialité du bac choisi ;

- **Des enseignements professionnels.** Certaines heures se déroulent en co-intervention avec le professeur de français ou le professeur de mathématiques-sciences. Un volume horaire est aussi consacré à la réalisation d'un chef-d'œuvre en vue du baccalauréat ;

- **Des périodes de formation en milieu professionnel.** Entre 18 et 22 semaines de stage réparties sur les 3 ans.

- **Des heures de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation.**

Après un test de positionnement en début d'année, vous consolidez votre maîtrise du français et des mathématiques si nécessaires.

Tout au long du parcours, selon vos besoins et vos projets personnels, vous pourrez bénéficier de soutien, d'aide pour l'élaboration du projet d'orientation, en particulier pour la préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études. Le bac professionnel peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage pour la totalité ou une partie du cursus.

Un chef-d'œuvre à réaliser

Dans le cadre de la réforme, les élèves qui préparent le bac professionnel doivent présenter un chef-d'œuvre en terminale. Il s'agit de la présentation d'un projet, réalisé seul ou en groupe, qui peut prendre des formes très diverses, selon les familles de métiers et les spécialités, c'est-à-dire une ou des réalisations d'un produit, d'un événement...L'objectif est de travailler sur un projet qui fasse sens pour l'élève et qui mobilise une approche pluridisciplinaire.

Pour les formations organisées en familles de métiers :

Depuis la rentrée 2019, l'élève de 3^e qui s'engage en CAP ou bac professionnel devra choisir parfois une famille de métiers et non pas une spécialité. Cette mesure est destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier.

LE BAC PROFESSIONNEL AGRICOLE

Le bac comprend sur 3 ans :

- **Des enseignements généraux** : lettres modernes, histoire-géographie, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion, langue vivante, biologie-écologie, mathématiques, physique chimie, informatique, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive ;
- **Des enseignements professionnels** : techniques professionnelles, sciences économique) ;
- **Des enseignements à l'initiative des établissements** ;
- **Un stage collectif** pour l'éducation à la santé et au développement durable (1 semaine en 2^{de} professionnelle et 1 semaine sur le cycle terminal) ;
- **Des travaux pratiques renforcés** (chantier école) ;
- **Une mise à niveau des élèves** 1 semaine en 2^{de} professionnelle ;
- **Des périodes de formation en milieu professionnel** : 14 à 16 semaines de stage dont 13 semaines prises sur

A SAVOIR : L'AFFECTATION EN VOIE PROFESSIONNELLE

La procédure d'affectation en voie professionnelle est informatisée : AFFELNET (Affectation des élèves par le NET).

AFFELNET concerne les candidats à l'entrée en 2^{de} professionnelle ou en 1^{re} année de CAP (y compris les formations agricoles). Elle attribue un barème pour chaque candidature formulée afin de classer celle-ci sur une liste principale. Le candidat est alors admis ou classé sur une liste complémentaire (en attente d'un désistement).

Cependant, il existe des procédures particulières pour un nombre limité de formations professionnelles :

- CAP Agent de sécurité
- 2^{de} pro Métiers de la sécurité
- 2^{de} pro Artisanat et Métiers d'Arts option communication visuelle pluri média

Vous trouverez le détail de ces procédures en en faisant la demande auprès de votre établissement d'origine.

Nouveauté 2022 : « Unité facultative secteur sportif » UF2S aux lycées P. Attiti et Jean XXIII

Un nouvel enseignement « Unité facultative secteur sportif » (UF2S) ouvrira probablement en bac pro. Facultatif, il sera proposé aux élèves de première et de terminale désireux de travailler dans le secteur sportif à condition qu'ils optent pour l'une des filières qui le portera. Ainsi les bacs pro Métiers de la sécurité et Animation enfance et personnes âgées ont été retenus en raison des compétences qu'ils ont en commun avec le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS). En effet l'UF2S vise une bi-qualification. En plus de la spécialité du bac, elle permettra la validation d'Unités de formation (UF) du BPJEPS : l'UF1, Encadrement tout public, l'UF2, Projet animation et l'UF 4, Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation. Se renseigner auprès des lycées P. Attiti et Jean XXIII.

La passerelle pour changer d'orientation

L'émergence d'un parcours individuel et sécurisé pour chaque élève fait partie des objectifs du Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie. Pour permettre des parcours réversibles entre les différentes **spécialités**, sans avoir à débiter un nouveau cycle, il existe des possibilités de **stages passerelles** en fonction de votre profil. Assurés par des enseignants, ces stages peuvent être proposés aux élèves volontaires spécialement motivés, sur recommandation du conseil de classe. Se renseigner auprès de votre établissement sur les possibilités offertes.

Liste des secondes professionnelles et des CAP par établissement, spécialités ou famille de métiers

A savoir

En fin de 2^{de} professionnelle, l'élève choisit la spécialité de baccalauréat qu'il préparera en 1^{re} et en terminale.



Les bacs pros par famille de métiers.



Les bacs pros qui n'entrent pas dans une famille de métiers, le choix de spécialité se fait en 3^{ème}.

Lycées publics en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent JULES GARNIER

Internat F/G

65 avenue James Cook – Nouville

BP H3 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 24 35 55 – Fax : 27 76 46

<http://webgarnier.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830003l@ac-noumea.nc

CAP Maintenance des véhicules, option A voitures particulières

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie ou Soudage : option chaudronnerie

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés (ex maintenance des équipements industriels)

Seconde pro : Technicien en chaudronnerie industrielle

Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules

Première pro : **Maintenance des véhicules option A : voitures particulières**

Première pro : **Maintenance des véhicules option C : Motocycles**

Lycée polyvalent du Mont-Dore

Internat F/G

BP 865 Boulari 98810 Mont-Dore - Saint-Michel

Tél : 45 48 44

<http://webmontdore.ac-noumea.nc/> @ : ce.9830693l@ac-noumea.nc

CAP Propreté de l'environnement urbain : Collecte et recyclage

CAP agricole : Jardinier paysagiste

CAP agricole : Métiers de l'agriculture & spécialités horticoles – maraîchage

Seconde pro: **Systèmes numériques**

Première pro : **Systèmes numérique Option A : Sureté et sécurité des infrastructures, de l'habitat et du tertiaire**

Première pro : **Système numérique Option C : Réseaux informatiques et systèmes communicants**

Seconde pro : **Gestion des pollutions et protection de l'environnement**

Seconde pro : **Hygiène, propreté et stérilisation**

Lycée professionnel PÉTRO ATTITI

Internat F/G

15 rue Teilhard de Chardin – Rivière Salée

BP K2 – 98849 Nouméa CEDEX

Tél : 41 88 33 – Fax : 43 46 36

<http://webattiti.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830306r@ac-noumea.nc

CAP Maintenance des bâtiments de collectivité (nouveau 2022 : ouverture 1^{ère} année)

CAP Maçon

1^{ère} année CAP Métiers du Bois

2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement)

2^{ème} année CAP Charpentier Bois (CAP Constructeur Bois Abrogé)

CAP Électricien

CAP Carreleur mosaïste (2022 : fermeture 2^{ème} année)

CAP Monteur en installations sanitaires

CAP Peintre Applicateur de Revêtement

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Métiers de la transition énergétique

Première pro : Métiers du Froid et des Energies Renouvelables (ex Technicien du froid et conditionnement d'air)

Première pro : Installateur en Chauffage, Climatisation et Energies renouvelables (ex Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques)

Seconde pro : Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés

Seconde pro : Technicien du bâtiment - Organisation et réalisation gros œuvre

Seconde pro : Animation-Enfance & personnes âgées

Seconde pro : Métiers de la sécurité (dossier de candidature à renseigner courant septembre)

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure.....

Première pro : Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure

Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment

Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option A études et économie de la construction

Première pro : Technicien d'étude du bâtiment Option B assistant en architecture

Seconde pro : Métiers de la construction durable - Bois

Première pro : Technicien Constructeur bois

Première pro : Étude et réalisation d'agencement

Lycée professionnel commercial et hôtelier ESCOFFIER (LPCH)

Internat F/G

2 rue Georges Baudoux, Pointe de l'Artillerie

BP 371 – 98845 Nouméa CEDEX

Tél : 27 63 88 – Fax : 28 22 30

<https://weblpch.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830006p@ac-noumea.nc

CAP Opérateur/Opératrice logistique

CAP Pâtissier

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel-café, restaurant

CAP Équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : **Cuisine**

Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique

Première pro : **Organisation de transport de marchandise**

Première pro : **Logistique**

ALP de LA FOA

Rue Gally Passebocs Farino

BP 38 – 98880 LA FOA

Tél : 44 33 04 - Fax : 44 30 27

<http://www.ac-noumea.nc/lafoa/> @ : ce.9830009t@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Réalisations Industrielles en chaudronnerie option Soudure

Lycée agricole et général MICHEL ROCARD de POUEMBOUT

Internat F/G

BP 5 – 98825 Pouembout

Tél : 47 26 44 – Fax : 47 20 62

<http://lyceemichelrocard.nc/>

@ : legta.pouembout@educagri.fr

CAP Serrurier métallier

CAP Maintenance de matériel Option B Matériels de construction et de manutention

Seconde pro : **Métiers de la maintenance des matériels**

Première pro : **Maintenance des matériels Option B matériels de construction et de manutention**

Seconde pro : Ouvrage du bâtiment - métallerie

Seconde pro : Pilote de ligne de production

Seconde pro agricole : Service aux personnes et aux territoires

Seconde pro agricole : Aménagements paysagers

Seconde pro agricole : Gestion des milieux naturels et de la faune

Seconde pro agricole : **Productions**

Première pro : **Conduite et gestion de l'entreprise agricole**

ALP de KOUMAC

Internat F/G

Rue William Bouarat

BP 22 – 98850 Koumac

Tél : 47 62 27 / 47 62 81 – Fax : 47 60 20

<https://collegedekoumac.wordpress.com/>

@ : ce.9830007r@ac-noumea.nc

CAP Maintenance des bâtiments de collectivités

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

ALP de POINDIMIÉ, Collège Raymond Vauthier

Internat F/G

30 bis route principale n°3 – BP2 – 98822 Poindimié

Tél : 47 72 76 – Fax : 47 71 53

CAP Maçon

CAP Maintenance des matériels Option C Matériels d'espaces verts

Lycée professionnel AUGUSTIN TY

Internat F/G

Route provinciale Nord n° 10 – Touho - BP 25 – 98831 Touho

Tél : 42 87 11 – Fax : 42 87 57

<http://webtouho.ac-noumea.nc>

@ : ce.9830460h@ac-noumea.nc

CAP Installateur en froid et conditionnement d'air

CAP Électricien

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

Seconde pro : Maintenance nautique

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure

Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : **Cuisine**

Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Seconde pro : Métiers de la transition énergétique

Première pro : Maintenance et efficacité énergétique (ex Technicien en maintenance des systèmes énergétiques et climatiques)

Lycée public en PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ

Lycée polyvalent WILLIAMA HAUDRA (lycée des îles Loyauté)

Internat F/G

BP 42 – 98820 Wé Lifou

Tél : 45 18 90 – Fax : 45 49 51

<https://webhaudra.ac-noumea.nc/>

@ : ce.9830483h@ac-noumea.nc

CAP Cuisine

CAP Maintenance de bâtiments et de collectivités

CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant

CAP Gestion et Commercialisation des produits locaux (SEP de Maré)

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie-Restauration

Première pro : **Cuisine**

Première Pro : **Commercialisation et services en restauration**

Lycées privés en PROVINCE-SUD

Lycée polyvalent DO KAMO (ASEE)

Internat F/G

15 bis rue Taragnat – Vallée des Colons – Nouméa

BP 615 – 98845 Nouméa Cedex

Tél : 28 43 51 – Fax : 26 02 86

<http://www.dokamo.nc/>

@ : secretariat@dokamo.org

Seconde pro : Métiers du transport et de la logistique

Première pro : **Organisation de transport de marchandise**

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers des études et de la modélisation du numérique et du bâtiment

Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option A - Études & économie de la construction**

Première pro : **Technicien d'étude du bâtiment Option B - Assistant en architecture**

Lycée professionnel PÈRE GUÉNEAU (DDEC)

Internat G

24 Route Ter 1 Village – Bourail – BP 85 – 98870 Bourail

Tél : 44 11 28 – Fax : 44 17 84

<http://lppg.ddec.nc/>

@ : sec.lp.pgueneau@ddec.nc

CAP Réparation et entretien des embarcations de plaisance

CAP Maintenance des véhicules Option A : Voitures particulières

CAP Maintenance des véhicules Option B : Véhicules de transport routier

CAP Maintenance des matériels : Option A Matériels Agricoles

CAP Maintenance des matériels Option B Matériels de la construction et de manutention

Seconde pro : Métiers de la maintenance des véhicules

Première pro : Maintenance des véhicules Option A voitures particulières

Première pro : Maintenance des véhicules Option B véhicules de transport routier

Seconde pro : Métiers de la maintenance des matériels

Première pro : Maintenance des matériels Option A matériels agricoles

Première pro : Maintenance des matériels Option B matériels de la construction et de manutention

Lycée professionnel FRANÇOIS D'ASSISE (DDEC)

Internat F/G

BP 33 – 98870 Bourail

Tél : 44 13 76 – Fax : 44 15 05

<https://lpfabourail.net/>

@ : sec.lp.fassise@ddec.nc

CAP équipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial

Première pro : Métiers de l'accueil

Lycée professionnel SAINT- PIERRE CHANEL (DDEC)

Internat F

538 rue Charles Beautemps-Beauprès

BP 1728 – La Conception – 98810 Mont-Dore

Tél : 41 72 71 – Fax : 43 53 65

<http://lpchanel.ddec.nc/>

@ : sec.lp.spchanel@ddec.nc

CAP Equipier polyvalent du commerce

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente Option A : Animation et gestion de l'espace commercial**

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente Option B : Prospection-clientèle et valorisation de l'offre commerciale**

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel SAINT JOSEPH DE CLUNY (DDEC)

Internat F/G

45 Rue de l'Alma – Nouméa – BP 8010 – 98807 Nouméa Cedex

Tél : 28 41 33 – Fax : 25 19 85

<http://lpsjc.ddec.nc/>

@ : sec.lp.scluny@ddec.nc

Seconde pro : Artisanat et métiers d'art, option Communication visuelle et pluri média (recrutement sur commission)

Seconde pro : Assistance à la gestion des organisation et de leurs activités (AGORA)

Seconde pro : Métiers de la relation client

Première pro : **Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial**

Première pro : **Métiers de l'accueil**

Lycée professionnel MARCELIN CHAMPAGNAT

Internat G

Route territoriale 1 – Païta – BP 13

98890 Païta

Tél : 35 31 24 – Fax : 35 37 56

<http://lpmc.ddec.nc/>

@ : sec.lp.mchampagnat@ddec.nc

CAP Serrurier métallier

CAP Électricien

1^{ère} année CAP Métiers du Bois

2^{ème} année CAP Menuisier fabricant (ex Menuisier fabricant de menuiserie, Mobilier & Agencement)

2^{ème} année CAP Charpentier Bois (CAP Constructeur Bois Abrogé)

CAP Maçon

Seconde pro : Technicien menuisier agenceur

Seconde pro : Maintenance des systèmes de productions connectés (ex maintenance des équipements industriels)

Seconde pro Métiers de l'électricité et ses environnements connectés

Seconde pro : Ouvrages du bâtiment - métallerie

Lycée professionnel SAINT JEAN XXIII (DDEC)

Internat F/G

Route du Mont Mou – Païta – BP 32 – 98890 Païta

Tél : 35 31 28 – Fax : 35 42 14

<http://jean23.ddec.nc/>

@ : sec.lp.jean23@ddec.nc

CAP Assistant technique en milieu familial et collectif

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

CAP Cuisine

CAP Commercialisation et Services en hôtel, café, restaurant

Seconde pro : Boulanger pâtissier

Seconde pro : Métiers de la mode - vêtements

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure

Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**

Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option B en structure**

Seconde pro : Métiers de l'hôtellerie - restauration

Première pro : **Cuisine**

Première pro : **Commercialisation et Service en restauration**

Seconde pro : Animation – Enfance & personnes âgées

Lycées privés en PROVINCE- NORD

Lycée agricole DO NÉVA (ASEE)

Internat F/G

Doneva – Houaïlou – BP 74 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 36 – Fax : 42 64 05

<http://www.doneva.nc/lycee-agricole/> @ : ladoneva@asee.nc

CAP Agricole agriculture des régions chaudes

CAP Agricole services aux personnes et vente en espace rural

Seconde pro agricole : Services aux personnes et aux territoires

Seconde pro agricole : Production

Première pro : **Production végétale horticole**

Lycée professionnel JOHANNA VAKIÉ (DDEC)

Internat F

Nindhia – Houaïlou – BP 42 – 98816 Houaïlou

Tél : 42 52 35 – Fax : 42 46 53

<http://lpjv.ddec.nc/> @ : dir.lp.jvakie@ddec.nc

CAP Agent polyvalent de restauration

CAP Agent de sécurité (dossier de candidature à renseigner début septembre)

CAP Accompagnant éducatif petite enfance

Seconde pro : Accompagnement, soins et services à la personne Options A à domicile et B en structure

Première pro : **Accompagnement, soins et services à la personnes Option A à domicile**

Lycée professionnel GABRIEL RIVAT (DDEC)

Internat F/G

Mission de Pouébo – BP 72 – 98824 Pouébo

Tél : 47 35 35 – Fax : 47 50 62

@ : dir.lp.grivat@ddec.nc

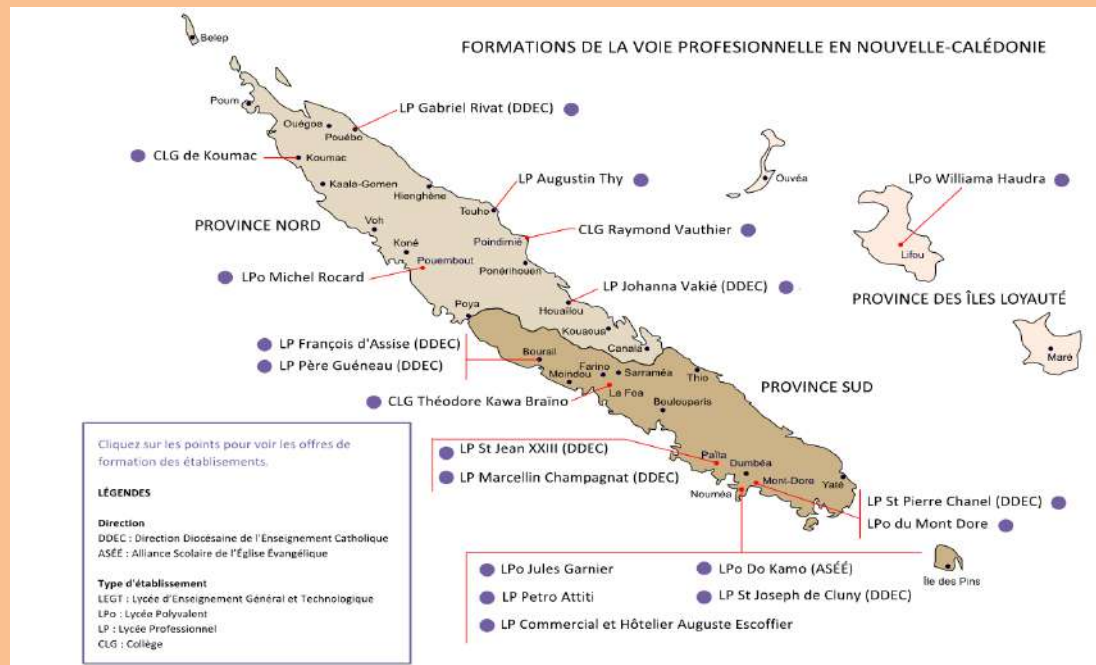
CAP Agent polyvalent de restauration

Seconde pro : **Technicien du bâtiment - organisation réalisation du gros œuvre**

Carte des spécialités des lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie

Retrouvez les formations des lycées professionnels de Nouvelle-Calédonie, consultez la carte interactive sur le site du Vice-Rectorat

<https://www.ac-noumea.nc/html/carteVoiePro/>



SE FORMER AVEC UN CONTRAT D'ALTERNANCE, UN CHOIX ALTERNATIF EXIGEANT

Choisir l'alternance, c'est suivre une formation en CFA (centre de formation d'apprentissage) avec des **modalités d'apprentissage différentes mais tout aussi exigeantes que la voie scolaire**, avec des objectifs de qualification identique ou équivalente. Dans le cadre d'un contrat de travail particulier, le système de l'alternance permet d'acquérir une véritable expérience professionnelle, d'apprendre un métier et d'obtenir un diplôme tout en étant salarié dans une entreprise, privée ou public.

Le niveau d'exigence requis pour obtenir le **statut d'alternant** (à la fois étudiant scolarisé en CFA et salarié en entreprise) est très élevé. De 1 à 3 ans selon la formation choisie, il faut être conscient des efforts à fournir pour suivre une formation théorique et pratique soutenue en CFA et en parallèle s'impliquer pleinement en entreprise. **L'admission en CFA sera conditionnée** : Ne pas avoir une représentation claire du métier choisi, ou ne pas avoir une bonne compréhension des engagements liés au contrat d'alternance peuvent compromettre sa candidature lors de l'entretien de motivation. Pour valider son inscription, il faudra trouver une entreprise adéquate pour signer un contrat d'alternance.

Attention : les formations référencées ci-après sont celles qui ont été transmises par le Point Apprentissage (Point A) au CIO à la date du 21/06/2021. Actualisation de l'offre tout au long de la campagne de recrutement, de juillet 2021 à mars 2022 sur le site : <https://pointa.nc/>

se former autrement avec l'Alternance !

PRÉVISIONNEL RENTRÉE 2022
ACTUALISÉ LE 18.06.21

Les trois chambres consulaires permettent aux alternants d'acquérir des compétences adaptées dans divers secteurs professionnels.

SECTEUR	CHAMBRE	FORMATION	NIVEAU
AGRICULTURE	CANC	Ouvrier horticole	Niveau 3
		Ouvrier paysagiste	Niveau 3
COMMERCE / VENTE / MARKETING	CCI	Vendeur conseil en magasin	Niveau 4
		Gestionnaire des unités commerciales	Niveau 5
		Délégué, représentant, conseiller commercial	Niveau 5
		Chargé de marketing et communication (EGC)	Niveau 6
		Chargé de clientèle (Banque - Assurance)	Niveau 6
INDUSTRIE	CCI	Technicien supérieur en automatisme et informatique industriel	Niveau 5
LOGISTIQUE	CCI	Technicien logistique d'entrepôt	Niveau 4
		Opérateur service achat, agent de transit, déclarant en douane	Niveau 5
NUMÉRIQUE	CCI	Technicien en assistance informatique	Niveau 4
		Développeur web	Niveau 5
PARAMÉDICAL	CCI	Préparateur en pharmacie	Niveau 4
SERVICES AUX ENTREPRISES, COMPTABILITÉ, GESTION & FINANCES	CCI	Assistant de gestion	Niveau 5
		Collaborateur comptable	Niveau 5
		Contrôleur de gestion, conseiller clientèle (EGC)	Niveau 6
BÂTIMENT	CMA	Agent d'entretien du bâtiment (parcours mixte RSMA)	Niveau 3
		Charpentier	Niveau 3
		Électricien	Niveau 3 - Niveau 4
	CMA	Installateur en froid et conditionnement	Niveau 3 - Niveau 4
MÉCANIQUE	CMA	Mécanicien automobile	Niveau 3
MÉTIER DE L'ALIMENTATION	CMA	Boucher	Niveau 3 - Niveau 4
		Boulangier	Niveau 3
		Pâtissier	Niveau 3
PRODUCTION MANUFACTURIÈRE	CMA	Menuisier aluminium	Niveau 3
		Métallier	Niveau 3
SOINS / BEAUTÉ	CMA	Coiffeur	Niveau 3 - Niveau 4
		Esthéticien	Niveau 3 - Niveau 4

91% D'INSERTION PROFESSIONNELLE

POINT
((A))
24.69.49

Voire première étape vers l'Alternance !

RENSEIGNEZ-VOUS !

Des diplômés professionnels peuvent se préparer en alternance du CAP au Bachelor.

POINT Apprentissage
14 rue de Verdun-
98800 NOUMEA
tél : 24.69.49
contact@pointa.nc
www.pointa.nc //
FB : POINTA-NC

Qui peut m'aider ?

- Le **professeur principal** vous accompagne tout au long de votre démarche d'orientation. Il vous propose un entretien personnalisé d'orientation.
- Les **autres professeurs**, le **professeur documentaliste**, le **conseiller principal d'éducation** (CPE), le **chef d'établissement**
- Le **psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En)** peut vous apporter un conseil spécialisé dans le cadre d'un entretien d'orientation approfondi. En collège et/ou en lycée, il exerce dans le cadre d'une permanence pendant laquelle il accueille les élèves et leurs familles individuellement pour les accompagner, les informer sur les parcours de formation.

- Votre **entourage** (famille, amis, rencontres...).
- Les **anciens élèves**. Pensez aussi à les interroger !
- Les **fédérations de parents d'élèves** : La FAPEP, la FCPE et l'UPGE.

Les directions des enseignements privés :

- La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
- L'ASEE : Alliance Scolaire de l'Église Évangélique de Nouvelle-Calédonie.
- La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie.

Où trouver des informations ?



Sites internet

<http://cio.ac-noumea.nc>
<http://www.ac-noumea.nc>
<http://www.onisep.fr>
<https://folios.onisep.fr>



Au centre de documentation et d'Information (CDI)

C'est le « lieu-ressource » de votre établissement pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs...

Les professeurs-documentalistes pourront vous aider dans vos recherches.

Lors des journées portes ouvertes

Les journées portes ouvertes des établissements permettent de découvrir les lycées, les méthodes de travail, les nouveautés par rapport au collège, etc. Cette démarche vous aidera à clarifier votre choix

Les salons

Semaine de l'alternance (CCI-CMA-CANC) du 30 juin à 7 juillet 2021

SOFIP à Poindimié, du 5 au 8 juillet 2021

Salon du lycéen au centre Tjibaou (contacter le LP Saint Joseph de Cluny)

SEOFIP à Ouvéa, 23 juillet 2021

Salon des études supérieures à l'UNC, 30 et 31 juillet 2021

CONTACTS



Centre d'Information et d'Orientation à Nouméa

10, rue Georges Baudoux Nouméa
Tél : 26 61 66
<http://cio.ac-noumea.nc>
@ : cio@ac-noumea.nc

Sans Rendez-vous :

- Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Et le vendredi de 12h30 à 16h.

- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.

- Fermeture annuelle, dates à consulter sur
www.ac-noumea.nc

Sur Rendez-vous :

Antenne de la Foa

Au collège public de la Foa
Tél : 44 33 04
@ : cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié

Au lycée de Poindimié
Tél : 42 32 01 / 78 59 64
@ : cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné

Au collège de Koné
Tél : 47 37 99
@ : cio.kone@ac-noumea.nc

Antenne des îles

Au CIO de Nouméa
Tél : 26.61.05
@ : maud.florimond@ac-noumea.nc

Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

www.ac-noumea.nc
Immeuble Flize – 1, avenue des frères Carcopino
BP G4 – 98848 Nouméa CEDEX
Tél : 26 61 00
Fax : 27 30 48

Des questions sur l'orientation, les filières de formation et les métiers ?

Pas d'hésitation : contactez les psychologues de l'Éducation nationale (dans les centres d'information et d'orientation) ou dans votre établissement pour recevoir une réponse personnalisée et gratuite par courrier électronique, téléphone CIO ou antennes.

Voici des exemples de questions... et de réponses ! Vos questions, nos réponses...

Dès la rentrée prochaine, nous déménageons. Quelles sont les démarches à effectuer pour l'entrée au lycée de ma fille ?

■ **Changement de domicile en Nouvelle-Calédonie**

Le déménagement ne relève pas d'une demande de dérogation mais d'un **changement de secteur**. La famille déclare le déménagement à l'établissement d'origine. Sur la base des pièces justificatives fournies par la famille, le Directeur d'Etablissement d'origine a toute légitimité pour valider ou non le nouveau secteur. Votre nouveau secteur sera celui du collège rattaché à votre nouvelle adresse. Vous ne ferez une demande de dérogation que si vous souhaitez intégrer un autre établissement que celui de votre nouveau secteur.

■ **Départ pour la métropole**

Vous devez contacter le service scolarité de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) où vous allez résider pour connaître le calendrier de l'affectation, ainsi que les modalités d'admission en fonction des vœux qui ont été formulés. Si votre enfant est scolarisé dans un établissement public ou dans un établissement privé sous contrat, c'est la décision d'orientation du principal du collège d'origine qui sera prise en compte pour l'inscription au lycée. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'annuaire des rectorats et des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid3/les-rectorats-les-inspections-academiques.html>.

• **Qu'est-ce que la sectorisation ?**

En fonction de son collège d'origine, l'élève dépend d'un lycée Général et Technologique. Il est prioritaire pour intégrer ce lycée. La sectorisation consiste à affecter un élève dans un établissement en fonction de son domicile, sauf demande de **dérogation** de la part de la famille.

La sectorisation concerne les élèves scolarisés dans l'enseignement public.

Cette mesure permet d'assurer à chaque élève une place en 2^{de} générale et technologique.

Ainsi, il est obligatoire de formuler au moins un vœu sur son lycée de secteur (hors enseignements optionnels contingentés).

La demande de dérogation sera satisfaite s'il reste des places non prises par les élèves du secteur. Le Vice-recteur accorde les dérogations selon des critères nationaux (par ordre de priorité) et en fonction des directives fixées pour l'année en cours :

- 1/ élèves en situation de handicap,
- 2/ élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- 3/ élèves boursiers,
- 4/ élèves en situation sociale particulière,
- 4/ élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité,
- 5/ élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité,
- 6/ élèves devant suivre un parcours scolaire particulier.

Les élèves scolarisés dans les collèges privés bénéficient d'un bonus de rapprochement vers les lycées privés.

Le formulaire de dérogation doit être demandé au collège à la fin du deuxième trimestre. Il devra être transmis complet (avec toutes les pièces justificatives) au chef d'établissement d'origine qui a la responsabilité de l'instruire et de le valider.

Attention, un vœu sur le lycée de secteur reste néanmoins obligatoire !

- **Que faire après le BAC pro ?**

Les bacs pros permettent une insertion professionnelle immédiate. Cependant, la poursuite d'études est possible. Aussi, de plus en plus de bacheliers professionnels aspirent à continuer des études supérieures. En particulier vers un brevet de technicien supérieur (BTS) ou à un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), à temps plein au lycée ou en alternance au CFA.

- **Qu'est-ce qu'une section européenne ?**

Les sections européennes sont présentes en lycée général et technologique. Le niveau en langue vivante et la motivation sont déterminants pour y accéder. Au programme : les mêmes matières que pour les autres élèves de 2^{de}, mais l'enseignement de l'une d'elles se fait en partie dans la langue de la section. La connaissance de la culture du pays concerné est approfondie. Le diplôme du bac porte la mention de la section suivie.

- **Je n'ai pas de projet professionnel précis. Est-ce gênant ?**

En 3^e, il est rare d'avoir une idée précise d'un futur métier. C'est pourtant la période où l'on vous demande de commencer à y réfléchir. Posez des questions autour de vous, rencontrez le Psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), consultez les ressources d'information au CDI, discutez-en avec votre entourage, en famille et au collège. Profitez du stage en entreprise (« séquence d'observation en milieu professionnel ») pour interroger des professionnels sur leur parcours, rendez-vous aux salons, forums, journées portes ouvertes et appuyez-vous sur les ressources que vous trouverez sur l'application FOLIOS.

- **Et si je n'avais pas de place en lycée à la rentrée ?**

Pour éviter cette situation, indiquez plusieurs vœux en termes de formations et d'établissements, notamment si vous envisagez des spécialités ou sections rares et/ou très demandées. Assurez-vous d'avoir effectué toutes les démarches nécessaires avant de partir en vacances et restez toujours joignable, particulièrement en février. En cas de difficulté, le chef de l'établissement doit vous guider dans votre démarche d'orientation, avec l'aide du centre d'information et d'orientation (CIO), en lien avec les services du vice-rectorat.

- **Rencontrant des difficultés médicales importantes, comment savoir si les études que j'envisage sont compatibles avec mon état de santé ?**

Il est en effet important de prendre en compte votre état de santé ou votre handicap dans vos souhaits d'orientation après la classe de 3^e, afin de construire un projet professionnel que vous pourrez mener jusqu'au bout. Pour cela, profitez du stage en entreprise « séquence d'observation en milieu professionnel » lors de votre année de 3^e pour observer les conditions de travail, poser des questions aux salariés. Demandez l'avis du médecin scolaire du vice-rectorat et de votre médecin spécialiste pour connaître les éventuelles incompatibilités. N'hésitez pas à rencontrer le psychologue de l'Éducation nationale (Psy-En), l'enseignant référent et l'équipe éducative pour envisager plusieurs solutions de poursuites d'études et de métiers.

Comme tout élève, l'élève en situation de handicap doit préparer ses choix d'orientation. Cela implique des questionnements de sa part, pour trouver les formations et les établissements qui répondent à son projet de vie. Pour aller plus loin, 6 questions-réponses.

■ Qu'est-ce que le handicap ?

La loi du pays du 07 janvier 2009 (en cours de réécriture en Nouvelle-Calédonie), définit le handicap comme une limitation d'activité ou une restriction de la participation à la vie en société, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

■ Droit à l'accès aux institutions

L'accès aux institutions, ouvertes à l'ensemble de la population des enfants et jeunes en situation de handicap et leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité et de vie, constitue une priorité qui justifie la mobilisation et les interventions concertées de tous les partenaires concernés. Cela implique que les élèves reconnus comme étant en situation de handicap peuvent bénéficier de divers dispositifs leur permettant de pallier les difficultés liées au handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), conçu avec l'élève et sa famille, précise le projet d'orientation et les aménagements nécessaires à la prise en compte de la situation de handicap. La communauté éducative, sous la responsabilité du chef d'établissement, veille à la mise en œuvre effective du PPS.

■ Que recouvre la situation du handicap ?

La définition du handicap est susceptible d'englober des situations très variées, qui vont au-delà de l'idée parfois restrictive que l'on se fait du handicap. De ce fait, un élève qui présente des troubles intellectuels et cognitifs ou atteint d'une maladie chronique, par exemple, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle par la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC), et ainsi bénéficier d'aménagements tout au long de sa scolarité.

■ Les aides

Il peut s'agir d'aides techniques (par exemple, utilisation de matériel adapté...), d'aides humaines (accompagnateur de vie), d'aides aux familles pour frais supplémentaires, d'une aide au transport, d'aménagements des études et des examens...

■ Concernant la voie pro (CAP, bac pro...)

Outre les aménagements de la scolarité et des examens, il existe aussi des dispositions spécifiques relatives aux stages et aux formations suivies en alternance. Il est possible, à partir de 16 ans, de demander à bénéficier de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). Par ailleurs, l'apprenti alternant bénéficiant de la RQTH peut souscrire un contrat d'alternance aménagé.

Qui contacter et comment ?

Le secrétaire de la commission spécialisée pour le second degré (CSD-ASH), le médecin scolaire et bien sûr la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC) sont les interlocuteurs et structures incontournables. Le chef d'établissement, avec l'appui de l'IEN-ASH du vice-rectorat, est chargé de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la CEJH-NC. Pour plus d'informations sur les dispositifs, il suffit de consulter les sites du vice-rectorat et de la direction des affaires sanitaires et sociales.

Assurer la scolarisation de tous est une obligation pour les écoles, établissements du second degré et l'université en Nouvelle-Calédonie. Divers plans d'accompagnement sont mis en place pour accueillir les élèves en situation de handicap et faciliter leurs conditions de scolarisation :

- Suivi du projet personnalisé de scolarisation (PPS),
- Equipe éducative, possibilité d'intervention d'un accompagnateur de vie (AV),
- Financement du matériel pédagogique spécial.

L'équipe de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) du vice-rectorat peut compléter ces informations en cas de besoin.

Qui contacter et comment ?

IEN-ASH du vice-rectorat, secrétaire de la CSD-ASH, médecin conseiller technique du vice-rectorat, le PSY-EN du CIO et bien sûr la commission pour les enfants et les jeunes en situation de handicap de la Nouvelle-Calédonie (CEJH-NC).

L'équipe éducative, le chef d'établissement et la CSD-ASH sont chargés de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet personnalisé de scolarisation.

Ils font aussi le lien entre la famille et la CEJH-NC.

MON ENFANT EST SCOLARISE EN 3^E, EN ULIS, POUR TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES.

• Quelles poursuites d'études envisagées ensuite ?

Après avoir pris l'avis de ses professeurs, selon ses goûts, ses intérêts et ses capacités d'autonomie, l'équipe éducative pourra proposer plusieurs possibilités à votre enfant, par exemple :

- Entrer en lycée professionnel dans une classe de préparation au CAP adossée à une ULIS-PRO,
- Suivre une formation en alternance dans un centre de formation d'apprentis alternants (CFA), éventuellement adapté aux personnes handicapées,
- Poursuivre une formation professionnelle au sein d'un institut médico-éducatif (IME) ou d'un institut médico-professionnel (IMPRO).

Ces différentes propositions seront discutées lors d'une réunion de l'équipe éducative, puis soumises aux responsables de l'élève et directement à l'élève s'il est majeur, en liaison avec la CSD-ASH et la CEJH-NC.

• Au lycée, de quelles aides peut bénéficier mon enfant ?

Votre enfant peut bénéficier d'aides techniques (utilisation de matériel adapté), humaines (accompagnateur de vie), matérielles et d'aménagements des études et des examens. Dans ce dernier cas, il pourra bénéficier d'un ensemble d'aides dont la demande est à adresser à la division des examens et des concours et de la formation (DEXCO-F) sous couvert du directeur d'établissement durant la période des inscriptions aux examens.

• Qu'est-ce qu'une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ?

Les Ulis sont des dispositifs d'inclusion collectifs au sein des collèges et des lycées généraux et technologiques, et professionnels, qui accueillent des élèves en situation de handicap (troubles visuels, auditifs, moteurs, cognitifs, mentaux ou troubles envahissants du développement ou troubles multiples associés).

Pour savoir s'il existe une Ulis près de chez vous, consultez le site du vice-rectorat : <https://ash.ac-noumea.nc/>

• Un jeune handicapé qui entre en alternance peut-il être aidé ?

Dans certains centres de formation d'apprentis alternants (CFA), un référent accueille et informe les jeunes en situation de handicap. Des aménagements de la scolarité, des aides pédagogiques et un accompagnement pour trouver un employeur sont possibles. L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et le Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) financent des aides techniques et humaines pour l'adaptation du poste de travail.

- **On m'a proposé un APTA pour mon enfant dyslexique. De quoi s'agit-il ?**

L'accompagnement personnalisé pour les troubles des apprentissages (APTA) est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui répond aux besoins des élèves présentant des troubles des apprentissages et pour lesquels des adaptations et aménagements pédagogiques sont nécessaires. Élaboré à la demande de la famille, de l'équipe pédagogique et le cas échéant de l'équipe éducative, l'APTA est mis en place par le chef d'établissement à partir des recommandations du médecin traitant et/ou de l'orthophoniste. Mis en œuvre par les enseignants, l'APTA est révisé par ces derniers tous les ans et accompagne l'élève tout au long de sa scolarité. Les élèves ayant des troubles des apprentissages ont un APTA mais ils ne sont pas nécessairement en situation de handicap.

- **Mon enfant est reconnu handicapé. Quels sont ses droits ?**

Les lois du pays et délibérations de 2005 et 2009 ont renforcé le droit de l'enfant à la scolarisation en milieu ordinaire en bénéficiant d'aides adaptées. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS), arrêté par l'équipe éducative, après notification du handicap par la CEJH-NC, et l'accord de la famille, définit les aides. Il intègre le projet d'orientation de l'élève, ainsi que les aménagements nécessaires à la compensation de son handicap. Enfin, la délibération 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne réaffirme que c'est à l'école de prendre en compte la diversité des enfants, pour favoriser la réussite de tous.

InFo +

Filles et Garçons de nationalité française

RECENSEMENT

VOUS AVEZ L'OBLIGATION DE VOUS FAIRE RECENSER DES L'ÂGE DE 16 ANS

Il vous suffit de vous présenter à la mairie de votre domicile munis des pièces suivantes :

- votre carte nationale d'identité ou votre passeport,
- le livret de famille ou un extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile (facture d'électricité, etc).

Un de vos parents peut effectuer cette démarche pour vous. Une attestation de recensement* vous sera alors remise.

Les jeunes gens peuvent régulariser leur situation vis-à-vis du recensement (jusqu'à l'âge de 25 ans) en se présentant également à la mairie de leur domicile dans les conditions décrites ci-dessus.



Journée Défense et Citoyenneté

Vous serez convoqués par le Centre du Service National.

À l'issue de votre JDC vous recevrez un certificat de participation*.

**Ces documents sont obligatoires pour la constitution d'un dossier d'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, DNB, BAC, BAC professionnel, concours administratifs, permis de conduire...).*

! Pour toute information complémentaire, adressez-vous au :

Centre du service national en Nouvelle-Calédonie

Caserne Gally-Passebosq - Rue Olry, Nouméa
 BP 38 - 98841 NOUMÉA CEDEX
 Tél. : 29 28 78 - Fax : 29 28 76
 Mail : csnoumea@lagoon.nc
 Site Internet : www.defense.gouv.fr/jdc

Connectez-vous sur




Les provinces accompagnent les élèves dans leurs études grâce à de nombreux dispositifs*.

Les provinces aident tout enfant scolarisé dans un établissement de la Nouvelle-Calédonie de la maternelle jusqu'à la terminale ou mention complémentaire, dont la famille répond aux conditions d'attribution et de ressources. Le demandeur doit être résidant de la province concernée ou y avoir le centre principal de ses intérêts matériels et moraux.

**Certains dispositifs sont ouverts aux non boursiers.*

La province Sud

Dates de campagne :

A partir de mai 2021 (voir adresse ci-dessous)

Pour les bourses scolaires 2022

NOUVEAU:

La demande de bourse se fait désormais en ligne ! C'est plus simple et plus rapide.

Le service des bourses est là pour vous accompagner dans vos démarches n'hésitez pas à le contacter.

Vous devez créer votre compte provincial, la démarche est simple en suivant le [tutoriel](https://www.province-sud.nc/aide-en-ligne/creer-mon-compte) ou <https://www.province-sud.nc/aide-en-ligne/creer-mon-compte>

Direction de l'éducation de la province Sud

Bureau des bourses et aides scolaires (BBAS)
55, rue Georges Clémenceau
BP L1 - 98849 Nouméa Cedex
Tél : 20.49.51 - Fax : 20.30.22
Email : des.bourses.eleves@province-sud.nc

Faites vos démarches en ligne

Simulateur, coupons de bourses et attestations de non bourse, conditions : www.province-sud.nc/demarches/bourses-scolaires



La province Nord

Dates de campagne :

De juillet à août 2021 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires rentrée 2022

Toutes les familles sont concernées (boursières ou non boursières).

Le retrait du dossier se fait auprès de l'établissement scolaire le plus proche du domicile des parents, notamment, celui où est (ou sera) inscrit l'enfant le plus jeune de la fratrie, le dossier, dûment rempli et complet est à déposer dans l'établissement où le retrait s'est effectué.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire <https://www.province-nord.nc/demarches/demande-bourse-premier-degre>

Direction de l'Enseignement, de la Formation, de l'Insertion et de la Jeunesse (DEFIJ)

Accompagnement scolaire - Service des bourses
BP 41 - 98860 Koné
Tél : 47 72 27 - Fax : 47 71 73
du lundi au vendredi : de 7H30 à 11h30 et de 12H15 à 16h
Email : defij-alsc@province-nord.nc

Antenne de la province Nord à Nouméa

10, rue Georges Clemenceau
98845 Nouméa
Tél : 25 32 98 - Fax : 28 19 13
du lundi au vendredi : de 7H30 à 11H30 et de 12H30 à 16H
Email : dajap.contact@province-nord.nc



La province des Îles Loyauté

Dates de campagne des allocations scolaires :

De juillet à fin octobre 2021 (voir adresse ci-dessous)

Pour les allocations scolaires 2022

Dossier à retirer auprès de l'établissement de l'enfant le plus jeune, auprès des directeurs pour l'Enseignement public et auprès des animateurs pédagogiques pour l'Enseignement privé ayant la charge de leur secteur scolaire.

Dossier complet dûment signé à déposer impérativement auprès du **directeur et des animateurs pédagogiques** chargés du secteur scolaire de résidence des parents avant le 31 octobre 2021.
<https://www.province-iles.nc/page/aide-pour-lenseignement-primaire-college-et-lycee>

Direction de l'Éducation, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi (DEFIPE)

Tél : 45 52 20 Fax : 45.52.25
Email : sec_de@loyalty.nc

Délégation provinciale de Maré

BP 133 La Roche - 98828 Maré
Tél : 45 44 00

Délégation provinciale d'Ouvéa

BP 37 Hwadrila - 98814 Ouvéa
Tél : 45 52 50

Délégation provinciale de Nouméa

Bureau des bourses - DEFIPE
10, rue Georges Clemenceau
BP 1014 - 98845 Nouméa Cedex
Tél : 28 18 26

Informations à confirmer auprès des bureaux des bourses des Îles Loyauté.





Centre d'Information et d'Orientation à Nouméa
10, rue Georges Baudoux
Nouméa
Tél. : 26 61 66
<https://cio.ac-noumea.nc/>
cio@ac-noumea.nc

Sans Rendez-vous :
- Du lundi au jeudi de 8h à 11h30 et de 12h30 à 16h. Et le vendredi de 12h30 à 16h.
- Pendant les vacances scolaires de 8h à 11h et de 12h à 15h.
- Fermeture annuelle (Dates à consulter sur www.ac-noumea.nc)

Sur Rendez-vous :
Antenne de La Foa
Au collège public de La Foa
Tél. : 44 33 04
cio.lafoa@ac-noumea.nc

Antenne de Poindimié
Au lycée de Poindimié
BP 147 98822 Poindimié
Tél. : 42 32 01 / 78 59 64
cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne de Koné
Au collège de Koné
Tél. : 47 37 99
cio.kone@ac-noumea.nc

Antenne des îles
Au CIO de Nouméa
Tél. : 26.61.05
maud.florimond@ac-noumea.nc

Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie
www.ac-noumea.nc
Immeuble Flize - 1,
avenue des frères
Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa
CEDEX
Tél. : 26 61 00 - Fax : 27 30 48

La DAFE : Direction du service d'Etat, de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement (Enseignement agricole)
<http://www.formagri.nc>
209, rue A. Bénédic - Haut Magenta
BP 180 - 98845 Nouméa
CEDEX
Tél. : 23 24 30 - Fax : 23 24 40
direction@dafe.nc
suivi-etudiant@dafe.nc
orientation@dafe.nc

Les fédérations de parents d'élèves

F.A.P.E.P.
Tél. : 77 73 21 ou 79 13 33
mekecuer@gmail.com

F.C.P.E.
Tél. : 87 09 79
sylvain.hons@yahoo.fr

U.G.P.E
Tél. : 28 24 54
ugpe@lagoon.nc

La DDEC : Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique
<https://ddec.site/>
3, rue Frédéric Surleau
Centre-ville
BP P5 - Nouméa CEDEX
Tél. : 23 24 24 - Fax : 23 24 29

L'ASEE : Alliance Scolaire de l'église évangélique de Nouvelle-Calédonie
<http://www.asee.nc/>
57, rue du Pasteur Marcel
Ariège
BP 3894 - 98846 Nouméa
CEDEX
Tél. : 24 27 27 - Fax : 26 31 06
bpp.asee@canl.nc

La FELP : Fédération de l'Enseignement Libre Protestant de Nouvelle-Calédonie
<http://www.felp.nc/>
Lot 1 les Banians
BP 683 - 98860 KONE
Tél. : 42 49 68 - Fax : 42 45 68
accueil@felp.nc



Le réseau est animé par la Direction de la Formation Professionnelle Continue de la Nouvelle-Calédonie (DFPC-NC)

<https://www.riife.nc>

Ci-après des membres – partenaires :

EJ PS : Espace Jeunes de la Province Sud
FB : espace jeunes province sud

Missions principales :
- **L'information Jeunesse :**
Favoriser et promouvoir l'accès à l'information pour tous les jeunes de la Province Sud sur tous les sujets les concernant, l'emploi, l'orientation professionnelle, la formation professionnelle continue, la santé, la citoyenneté, le transport, la culture le sport, les loisirs, l'environnement
- **L'accompagnement vers l'emploi :**
Accompagner les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 26 ans, résidant en Province Sud, dans l'élaboration de leur projet professionnel et dans l'accès à l'emploi.

13-15 rue Jules Ferry
98800 Nouméa
Tél. : 20.48.88
espacejeunes@province-sud.nc

La MLIJ.PN : Mission Locale d'Insertion des Jeunes

Province Nord
Direction Koné
Antennes à : Poindimié (42 55 12), Houailou (42 58 20), Koné (47 31 13), Koumac (42 83 22).
BP 33- 98860 Koné
BP 26 - 98822 Poindimié
Tél. : 47 36 34
Fax : 42 36 34
assistante.direction@mijnord.nc

Établissement Provincial de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi pour les îles Loyautés (EPIFE)
Tribu de Lucila
98820 Wé

EPIFE Lifou
BP 253 Havila Wé
Tél. : 45 10 98
Fax : 45 18 98
Secrétariat direction : Mme Pamani au 45.54.16

EPIFE Maré
BP 139 La Roche
Tél. : 45 49 18
Fax : 45 44 10
Accueil : Mme Zeiwe

EPIFE Ouvéa
Antenne Provinciale
BP 24 Wadrilla
Tél. : 45 52 58
Fax : 45 52 60
Accueil : Mme Adjounyiope

Antenne de Nouméa
10 rue Georges Clémenceau-
98800 Nouméa
Tél. : 28.18.26
Fax : 28.06.00

Autres possibilités de formation

Le GRETA Interprovincial

<https://www.greta.nc/>
BP K 52- 98849 Nouméa CEDEX
Tél : 41.50.39
contact@greta.nc

ACAF Association Calédonienne pour l'animation et la Formation

<https://acaf.nc/>
Vallée du Tir – BP 10042
98805 Nouméa CEDEX
Tél : 28.15.05 – Fax : 27.70.89
acaf@acaf.nc

MFR Maisons Familiales Rurales

<https://www.mfrnc.com/>
MFR de Bélep
98811 Bélep
Tél : 42.80.70
mfr.blp@mfr.asso.fr

MFR de Poindimié
BP 99 - 98822 Poindimié

Tél : 42.72 .99
mfr.poindimie@mfr.asso.fr

MFR de Koné
BP 181 – 98860 Koné
Tél : 47.34.75
mfr.kone@mfr.asso.fr

MFR de Pouébo
BP 22 – 98824 Pouébo
Tél : 47.64.94
mfrp.pouebo@mfr.asso.fr

Fédération des MFR
71.59.40
remy.vahe@mfr.asso.fr

CNED Centre nationale d'enseignement à distance

Se former à distance, tout au long de la vie. Pour l'école primaire, le collège et le lycée, les études supérieures, la vie professionnelle ou l'enrichissement personnel. Les inscriptions en classes complètes ou en complément de formation peuvent être suivies conformément au calendrier scolaire calédonien.
<https://www.cned.fr/>
Pour poser vos questions :
<https://www.cned.fr/nous-contacter>